

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA CENT SOIXANTE DIXIÈME SÉANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 8 avril 1982, à 10 heures.

Président : M. Yoshio OKAWA (Japon)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. M. MATI
M. M. BELKAID
M. A. TAFFAR

Allemagne, République fédérale d' : M. H. WEGENER
M. N. KLINGLER

Argentine : M. J.C. CARASALES
Mlle N. NASCIMBENE

Australie : M. D.M. SADLER
M. R. STEELE
M. T. FINDLAY

Belgique : M. J-M. NOIRFALISSE
Mlle de CLERQ

Birmanie : U MAUNG MAUNG GYI
U THAN TUN

Brésil : M. C.A. de SOUZA e SILVA
M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. K. TELLALOV
M. I. SOTIROV
M. K. PRAMOV

Canada : M. G.R. SKINNER

Chine : M. TIAN JIN
M. LIN CHENG
M. FENG ZHENYAO

Cuba : M. L. SOLA VILA
M. P. NUNEZ MOSQUERA
M. J. LUIS GARCIA

Egypte : M. E.A. EL REEDY
M. I.A. HASSAN
M. M.N. FAHMY

Etats-Unis d'Amérique : M. M.D. BUSBY
Mme K. CRITTENBERGER
Mme M.E. HOINKES
Mlle S. BURKE

Ethiopie : M. T. TERREFE
M. F. YOHANNES

France : M. J. de BEAUSSE
M. M. VILLETTE

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Hongrie</u> :	M. I. KOMIVES M. C. GYORFFY
<u>Inde</u> :	M. A. VENKATESWARAN
<u>Indonésie</u> :	M. N. SUTRESNA M. I. DAMANIK M. B. SIMANJUNTAK M. A. BAHRIN
<u>Iran</u> :	M. M.J. MAHALLATI
<u>Italie</u> :	M. M. ALESSI M. C.M. OLIVA M. E. di GIOVANNI
<u>Japon</u> :	M. Y. OKAWA M. M. TAKAHASHI M. K. TANAKA M. T. ARAI
<u>Kenya</u> :	M. D.D. DON NANJIRA M. J. MURIU KIBOI
<u>Maroc</u> :	M. S.M. RAHALLI M. M. CHRAIBI
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ y- REYNERO
<u>Mongolie</u> :	M. D. ERDEMBILEG M. L. BAYART M. S.O. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. G.O. IJEWERE M. W.O. AKINSANYA M. T. AGUIYI-IRONSI
<u>Pakistan</u> :	M. M. AHMAD M. M. AKRAM
<u>Pays-Bas</u> :	M. F. van DONGEN M. H. WAGENMAKERS
<u>Pérou</u> :	M. J. BENAVIDES de la SOTTA
<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. B. RUSSIN M. J. CIALLOWICZ M. T. STROJWAS
<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. J. MOEPERT

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Roumanie : M. T. MELESCANU

Royaume-Uni : M. D.M. SUMMERHAYES
M. L. MIDDLETON
M. J.I. LINK
Mlle J.E.F. WRIGHT

Sri Lanka : M. A.J. JAYAKODDY
M. H.M.G.S. PALIHAKKARA

Suède : M. C. LIDGARD

Tchécoslovaquie : M. J. STRUCKA
M. A. CIMA

Union des Républiques socialistes
soviétiques : M. V.L. ISSRAELYAN
M. L.A. NAUMOV
M. V.F. PRYAKHINE
M. M.M. IPPOLITOV

Venezuela : M. O. AGUILAR PARDO

Yougoslavie : M. M. VRHUNEC
M. M. MIHAJLOVIC

Zaire : M. OSIL GNOK

Secrétaire du Comité du désarmement et
Représentant personnel du Secrétaire
général : M. R. JAIPAL

Secrétaire adjoint du Comité du
désarmement : M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la cent soixante-dixième séance plénière du Comité du désarmement.

Avant d'aborder la liste des orateurs, je voudrais appeler votre attention sur le document de travail officieux distribué par le secrétariat ce matin concernant le calendrier des réunions que le Comité et ses organes subsidiaires doivent tenir la semaine prochaine. Comme vous le savez, lundi est un jour férié et il n'y aura donc aucune activité. Cela veut dire que nous aurons environ une semaine pour achever le travail du Comité si nous voulons conclure nos délibérations le 20 avril. Puisque les groupes de travail n'ont pas encore soumis leurs rapports, il faudra qu'ils le fassent la semaine prochaine et nous devrons probablement tenir des séances plénières le lundi 19 avril et le mardi 20 avril pour examiner et adopter le rapport spécial à l'Assemblée générale. Dans ces conditions, je ne vois aucune autre solution que d'accroître le nombre des réunions des organes subsidiaires la semaine prochaine et d'utiliser aussi tout le temps disponible pour examiner le projet de rapport. A ce sujet, je vous propose de noter que nous n'aurons pas de séance plénière mardi puisque aucune délégation n'a exprimé le désir de parler ce jour-là. Nous pouvons utiliser le temps ainsi libéré pour tenir une réunion officieuse le 13 à partir de 10 heures, afin d'examiner les sujets inclus dans le calendrier.

Après cela, j'espère que nous pourrons passer à l'examen du projet de rapport. Vous vous souviendrez qu'il a été convenu que le Comité créerait un groupe de rédaction à composition non limitée pour examiner le projet de rapport à l'Assemblée générale. Je propose que nous essayions de tenir la première réunion de ce groupe de rédaction mardi, après la réunion officieuse. Ce groupe de rédaction se réunira dans la salle de conférence I.

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le Comité adopte le calendrier.

M. WEGENER (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous remercie, ainsi que le secrétariat, de nous avoir soumis ce calendrier qui est de nouveau établi avec beaucoup de précision. Toutefois, sachant que les délégations sont opposées à l'idée de tenir des séances simultanées, j'aimerais faire remarquer ce qui suit.

La réunion du Groupe de travail spécial des armes radiologiques est prévue pour le mardi 13 avril, à 15 heures. Etant donné que ce Groupe siège actuellement, cette réunion peut ne pas être nécessaire et je resterai en contact avec le secrétariat pour déterminer si nous pouvons annuler la réunion, et à quel moment nous pourrions le faire, pour que le Groupe de travail des armes chimiques puisse disposer de la salle principalement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Wegener de ces utiles informations. Puis-je considérer que le Comité décide d'adopter, je dirais provisoirement, le calendrier de la semaine à venir ?

Il en est ainsi décidé.

Selon notre programme de travail, le Comité aurait dû entamer aujourd'hui l'examen du point 8 de son ordre du jour. Il s'agit là d'un point consacré à l'examen des rapports des organes subsidiaires et à l'examen et à l'adoption du rapport spécial à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Toutefois, comme on le sait, les rapports des organes subsidiaires ne sont pas encore disponibles pour examen en séance plénière et le Comité a décidé qu'un groupe de rédaction de composition non limitée s'occuperait des parties du projet de rapport du Comité déjà fournies par le secrétariat. Peut-être donc les

membres voudront-ils faire pleinement usage de l'article 30 du règlement intérieur, qui dispose que les membres qui le désirent peuvent faire des déclarations sur toute question ayant trait aux travaux du Comité.

J'ai sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de l'Inde, des Etats-Unis d'Amérique, des Pays-Bas, de la Mongolie, du Nigéria, de la Yougoslavie, de l'Egypte, du Royaume-Uni, de la Chine et de la Belgique.

Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit sur ma liste, le représentant de l'Inde, Son Excellence l'Ambassadeur Venkateswaran.

M. VENKATESWARAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je me fais un plaisir de vous féliciter, en tant que représentant d'un pays frère d'Asie, pour votre accession à la présidence du Comité pour ce très important mois d'avril. Les membres du Comité connaissent bien votre dévouement à la cause du désarmement et vos remarquables qualités de franchise et de sagesse. Je suis persuadé que pendant ce mois consacré essentiellement à l'adoption de son rapport à la deuxième Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, le Comité tirera le plus grand profit de votre patience, de vos compétences et de vos conseils éclairés. Permettez-moi de vous assurer de notre entière coopération et de vous souhaiter un plein succès.

Le secrétariat a distribué aux membres du Comité une note adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York qui contient les vues du Gouvernement indien sur les questions de fond relatives à la deuxième Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, ainsi que des suggestions sur les mesures à prendre pour prévenir une guerre nucléaire.

Au paragraphe 18 du Document final de la première Session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée a dit sans équivoque : "Eliminer la menace d'une guerre mondiale - d'une guerre nucléaire - telle est la tâche la plus pressante et la plus urgente à l'heure actuelle. L'homme se trouve placé devant l'alternative suivante : mettre fin à la course aux armements et progresser vers le désarmement, ou périr".

Dès lors, il est clair que la question de la survie de l'homme doit l'emporter sur des conceptions étroites de sécurité d'Etats-nations pris individuellement ou de groupes d'Etats. L'arme nucléaire, qui est une arme de destruction massive, ne reconnaît aucune frontière nationale ou régionale, provoquerait une destruction aveugle et des pertes en vies humaines et mettrait en péril la survie même de l'espèce humaine. Comment un Etat quel qu'il soit peut-il donc continuer de se prévaloir du droit de rechercher sa propre sécurité en adhérant à des doctrines pernicieuses fondées sur le recours ou la menace du recours à l'arme nucléaire ? Nous ne pouvons et ne devons pas permettre que cela continue.

Le risque de déclenchement d'une guerre nucléaire est devenu plus inquiétant que jamais. Ce n'est pas par pure coïncidence que dans plusieurs pays d'Europe, c'est-à-dire d'un continent déjà sursaturé d'armes nucléaires et classiques du type le plus destructeur, des mouvements populaires de masse contre les armes nucléaires prennent chaque jour une ampleur accrue. Plus récemment, aux Etats-Unis d'Amérique, on a assisté

à une montée analogue de la préoccupation et de l'inquiétude populaires face à la sinistre réalité de la guerre nucléaire, et finalement à la présentation au Congrès des Etats-Unis de résolutions bipartites en faveur de mesures urgentes destinées à arrêter et inverser la course aux armements nucléaires. Dans le préambule de la première résolution de ce genre, présentée au Sénat américain par les Sénateurs Kennedy et Hatfield, on peut lire ce qui suit :

"Considérant que le plus grand défi auquel la terre doit faire face est la nécessité d'empêcher le déclenchement accidentel ou volontaire d'une guerre nucléaire,

Considérant que la course aux armements nucléaires accroît dangereusement le risque d'un holocauste qui marquerait la dernière guerre de l'humanité, et

Considérant qu'un gel suivi de réductions concernant les ogives nucléaires, les missiles et les autres vecteurs est nécessaire pour mettre fin à la course aux armements nucléaires et réduire le risque de guerre nucléaire".

Cet alinéa du préambule était suivi d'un appel solennel aux Etats-Unis et à l'Union soviétique pour qu'ils réalisent "un gel réciproque et vérifiable des essais, de la fabrication et du déploiement d'ogives nucléaires, de missiles et d'autres vecteurs".

L'Inde ne peut qu'approuver la philosophie et l'approche exprimées dans le préambule de cette résolution du Sénat américain. Le Comité sait que l'Inde a expressément demandé, dans sa Note au Secrétaire général, un gel complet des armes nucléaires, comme étape sur la voie du désarmement nucléaire. Notre approche est évidemment plus globale et comporte deux éléments inséparables : i) arrêt complet de la fabrication d'armes nucléaires; et ii) arrêt de la fabrication de matières fissiles à des fins d'armement. Une fois ces objectifs atteints, les garanties internationales pourraient être appliquées à toutes les installations nucléaires de tous les Etats sur une base universelle et non discriminatoire, pour empêcher le détournement de matières fissiles à des fins d'armement.

L'idée d'un gel n'est pas nouvelle. En 1964, les Etats-Unis eux-mêmes avaient proposé à la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement un blocage contrôlé du nombre et des caractéristiques des vecteurs d'armes nucléaires stratégiques offensives et défensives. Cette proposition avait été présentée sur la base d'une conception du désarmement généralement acceptée. Je ne puis trouver de meilleurs moyens de décrire cette conception que de citer un extrait de la déclaration faite le 31 janvier 1964 à la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement par le représentant des Etats-Unis, qui s'exprimait en ces termes : "Cette proposition (du blocage à un niveau contrôlé du nombre et des caractéristiques) des vecteurs d'armes nucléaires stratégiques offensives et défensives, s'inspire de mesures qui ont déjà été négociées avec succès, mesures qui relèvent d'une même conception générale. Celle-ci veut que, logiquement, la première démarche soit de bloquer les choses à leur niveau actuel, supprimant ainsi les obstacles éventuels au processus de désarmement".

Toutefois, depuis quelques années, cette conception du désarmement généralement acceptée est complètement écartée en faveur d'une approche dans laquelle, en fait, on fait valoir, contre toute évidence, que la voie du désarmement passe par l'accumulation d'armements. Il doit être clair pour tout le monde qu'une politique de ce genre, qui préconise la négociation à partir de positions dites de force, ne peut que mener à une nouvelle escalade de la course aux armements et accroître le risque de déclenchement d'une guerre nucléaire. L'argument fréquemment avancé pour justifier une accumulation d'armements en tant que préalable au désarmement est que cela donnerait à un adversaire réel ou potentiel une "raison" de chercher à désarmer.

(M. Venkateswaran, Inde)

Or, l'histoire de la course aux armements prouve le contraire, à savoir qu'une approche de ce genre, loin d'être un prélude au désarmement, a, en fait, été suivie de spirales successives et toujours plus dangereuses dans la course aux armements. Aucun Etat ne peut être amené à désarmer sous l'effet de la crainte. Par contre, sous l'effet de la crainte, il peut être amené à rechercher la parité ou à accumuler encore plus d'armements.

En tout cas, lorsqu'on traite d'armes de destruction massive, comme les armes nucléaires, les notions de supériorité et d'équilibre ou de dissuasion n'ont guère de sens. Etant donné la capacité de surdestruction qu'offrent les arsenaux nucléaires existants, les chiffres ne signifient rien. Selon la grande majorité des stratèges, l'incidence sur l'équilibre dit nucléaire serait faible ou nulle si les arsenaux nucléaires existants étaient réduits de 50 % ou même plus. A l'évidence, nul ne peut donc nier qu'un gel immédiat des armes nucléaires ne se solderait guère que par un gel de ce qu'il est convenu d'appeler l'équilibre nucléaire actuel, considéré comme un des principaux éléments dans la prévention de la guerre nucléaire.

Nous rejetons entièrement la notion selon laquelle le désarmement ne peut être fondé que sur ce qu'il est convenu d'appeler la parité ou l'équilibre. Si nous acceptions cette notion, la très grande majorité des Etats qui sont dépourvus d'armes nucléaires, devraient reconsidérer leur renonciation à fabriquer et à acquérir des armes nucléaires, et se constituer leur propre arsenal nucléaire. Car c'est seulement en appliquant la même logique que les principales puissances nucléaires que nous pourrions persuader les autres d'entreprendre un désarmement nucléaire. L'idée selon laquelle on ne peut aboutir qu'en faisant pression sur les autres en accumulant plus d'armements incite fatalement à tirer d'aussi absurdes conclusions.

L'Inde a présenté sa proposition de gel des armes nucléaires en réponse aux résolutions 36/81 A et B de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous espérons sincèrement que les Etats dotés d'armes nucléaires répondront à l'appel lancé dans la résolution 36/81 B, adoptée par le consensus de l'Assemblée générale et qu'ils présenteront sans plus tarder leurs vues, propositions et suggestions concrètes visant à assurer la prévention d'une guerre nucléaire".

Nous devons faire face aujourd'hui à une situation extrêmement critique. Les mesures ayant pour but de prévenir une guerre nucléaire, de mettre un terme à la course aux armements nucléaires et de promouvoir le désarmement nucléaire ne peuvent plus être ajournées ni dépendre de l'évolution imprévisible des rapports entre les deux grandes puissances nucléaires et leurs alliés. L'heure est venue de reconnaître que le danger d'une éventuelle guerre nucléaire, accidentelle ou voulue, qui nous menace tous, est vraiment mondial et exige une solution mondiale. Aucune mesure partielle ne concernant que certains aspects de ce grave problème auquel l'humanité est confrontée ne pourra jamais offrir l'espoir d'un succès durable.

Avant de terminer, je voudrais aborder la question des armes chimiques. Jusqu'ici, nous avons observé avec un certain optimisme les progrès accomplis par le Groupe de travail spécial des armes chimiques de notre Comité et nous nous sentons quelque peu encouragés. Toutefois, les décisions annoncées récemment concernant ce qui est en fait une nouvelle course aux armes chimiques plus dangereuse encore, ont porté un coup à cet optimisme. Ici aussi, la logique curieuse invoquée pour justifier la décision de mettre au point et de fabriquer des types d'armes chimiques nouveaux et plus destructeurs, en particulier d'armes binaires, est qu'il faut donner à celui qu'il est convenu d'appeler l'adversaire une "bonne raison" de s'engager sur la voie du désarmement.

(M. Venkateswaran, Inde)

Nous ne pouvons accepter cette étrange prémisse, que les faits démentent. Si nous voulons progresser rapidement vers une interdiction des armes chimiques, il faut absolument que chaque Etat fasse preuve d'une certaine prudence et d'une certaine retenue dans sa conduite. Nous espérons vivement qu'au moins à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, sinon même avant, tous les Etats possédant des armes chimiques et ceux qui sont en mesure de renforcer encore leur capacité dans le domaine des armes chimiques s'engageront à ne pas poursuivre l'accumulation de leurs stocks d'armes de ce genre, tout en s'abstenant de mettre au point, de fabriquer et de déployer de nouveaux types de telles armes. Si des mesures concrètes ne sont pas prises rapidement pour faire échec à cette nouvelle tendance à justifier l'accumulation toujours plus forte d'armements en prétextant qu'elle aide à promouvoir des négociations sur le désarmement, nous craignons fort que l'idéal du désarmement ne reste qu'un simple mirage, avec tous les dangers que cela implique.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Inde de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique, M. Busby.

M. BUSBY (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, bien que l'Ambassadeur Fields vous ait déjà adressé les félicitations de la délégation des Etats-Unis à l'occasion de votre accession à la présidence, je voudrais profiter de cette occasion pour vous dire le plaisir personnel que j'éprouve de vous voir occuper ces fonctions et vous souhaiter tout le succès possible dans l'accomplissement de votre délicate et assujettissante mission.

Si j'ai demandé la parole aujourd'hui, c'est pour présenter le document CD/271 - CD/CW/WP.32 parrainé par les délégations de l'Australie, des Etats-Unis et du Royaume-Uni, et intitulé "Evaluation technique du système 'Recover' aux fins de la vérification en matière d'armes chimiques".

La réalisation d'une interdiction complète et vérifiable des armes chimiques est un objectif qui figure parmi les priorités les plus élevées de l'ordre du jour du Comité. Les débats du Comité sur les approches générales à adopter pour assurer la vérification d'une interdiction future des armes chimiques ont révélé l'existence de divergences fondamentales quant aux problèmes de vérification. Si l'on veut avancer de façon appréciable vers l'adoption d'une convention sur les armes chimiques, il est évident qu'il faut progresser dans la recherche d'une solution à ces problèmes.

Compte tenu de la diversité des tâches de vérification à envisager pour une interdiction des armes chimiques, il n'existe pas de formule simple susceptible de s'appliquer dans tous les cas. Il faudra recourir à diverses techniques adaptées aux diverses situations particulières. Pour leur trouver des solutions, il faudra faire appel à la coopération active, à l'imagination et au savoir de tous les membres du Comité. C'est dans cet esprit que ma délégation a organisé deux réunions d'information pour examiner le concept de la vérification à distance en continu, ou système "Recover".

Le système "Recover" est un réseau unique de surveillance par capteurs et de collecte de données à l'échelon mondial, mis au point par l'Agence internationale de l'énergie atomique pour être utilisé principalement pour les garanties nucléaires.

(M. Busby (Etats-Unis d'Amérique))

Mais les auteurs estiment que les techniques utilisées pourraient trouver de plus larges applications. Nous estimons, notamment, que les techniques du système "Recover" pourraient être utilisées comme élément d'un vaste système de vérification en matière d'armes chimiques.

Le document CD/CW/WP.32 décrit le concept de la vérification à distance en continu et propose un cadre dans lequel le système "Recover" pourrait être évalué techniquement sous l'égide du Comité. Les résultats de cette évaluation serviraient à déterminer si le système "Recover" peut être utilisé comme élément d'un système de vérification en matière d'armes chimiques.

Il est évident que l'absence d'accord sur les questions intéressant la vérification et le respect des obligations est le principal obstacle qui empêche notre Comité de s'acquitter avec succès de sa tâche pour parvenir à une interdiction complète et efficace des armes chimiques. Le document CD/CW/WP.32 suggère une évaluation technique susceptible de nous aider à accomplir de nouveaux progrès en vue de surmonter cet obstacle. Cette évaluation pourrait aussi constituer une activité propre à renforcer la confiance, qui permettrait aux Etats de coopérer en vue de la mise au point et de l'évaluation de mesures de surveillance améliorées. Pour ces raisons, nous espérons que la présente proposition sera examinée favorablement et nous avons l'intention de proposer l'inclusion de ce point à notre programme de travail pour la session de l'été prochain.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis d'Amérique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas, Son Excellence l'Ambassadeur van Dongen.

M. van DONGEN (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : Je voudrais mettre à profit la disposition contenue dans l'article 30 du règlement intérieur, j'aimerais maintenant aborder le point 7 de l'ordre du jour : la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Les Pays-Bas se félicitent de la décision qu'a prise le Comité d'inscrire ce point à son ordre du jour. Nous considérons qu'il est plus que temps d'examiner cette question; attendre davantage ne ferait qu'accroître encore sa complexité, qui est déjà assez impressionnante. Dans sa déclaration du 2 février 1982, l'Ambassadeur Fein a esquissé les grandes lignes de notre approche de cette question. Ayant écouté avec attention les arguments avancés par certaines délégations, nous avons consenti à ce qu'elle ne figurât pas dans le programme de travail de la session de printemps du Comité du désarmement. En même temps, nous nous sommes félicités de la décision de tenir des réunions officielles pour examiner le point 7; j'espère qu'à cette occasion j'ai montré de façon suffisamment claire l'intérêt constant que nous portons à cette question.

Bien entendu, nous sommes conscients du rôle prépondérant qu'un nombre restreint de pays jouent dans l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, et aussi du fait que, pour d'autres membres du Comité, de nombreux aspects techniques sont difficiles à saisir. En même temps, le fait qu'une éventuelle compétition en matière d'armements dans l'espace extra-atmosphérique affecterait directement l'équilibre militaire, et donc notre sécurité commune, nous confère le droit et même le devoir de parler franchement.

(M. Van Dongen, Pays-Bas)

En agissant ainsi aujourd'hui, mon objectif primordial est d'inciter à un nouveau débat tout en demeurant conscient que la contribution majeure ne peut venir que des deux grandes puissances et qu'une solution durable n'est réalisable que si elles peuvent s'entendre entre elles.

L'utilisation militaire de l'espace extra-atmosphérique semble présentée trois aspects principaux :

- a). les satellites militaires sont de plus en plus utilisés pour remplir des missions d'intérêt militaire direct telles que l'observation, la navigation, les communications et la surveillance des crises;
- b) en conséquence, ces satellites deviennent des objectifs militaires hautement prioritaires, étant donné que leur élimination affecterait directement les capacités militaires de l'adversaire. Il en est résulté des recherches et des mises au point accrues, et même, dans certains cas, des essais sur orbite de satellites dits intercepteurs;
- c) des recherches accrues dans le domaine des armes à énergie dirigée, tant en ce qui concerne les armes à laser haute énergie que les armes à faisceaux de particules, ont rendu concevable une utilisation de ces armes comme moyen de défense basé dans l'espace contre des missiles balistiques, en dehors de leur utilisation possible comme armes antisatellites.

Bien entendu, nous avons conscience du fait que, depuis les années 1960, un certain nombre d'accords internationaux ont été conclus qui restreignent l'utilisation militaire de l'espace extra-atmosphérique, parmi lesquels le Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, mérite une mention spéciale. Ce Traité interdit la mise sur orbite autour de la Terre de tous objets transportant des armes nucléaires de destruction massive, interdit l'installation de telles armes sur des corps célestes ou l'implantation de telles armes dans l'espace extra-atmosphérique de toute autre manière. De plus, ce Traité exige une démilitarisation complète de la Lune et des autres corps célestes. Tout en représentant un important pas en avant, ce Traité laisse néanmoins une possibilité de mener diverses activités militaires dans l'espace extra-atmosphérique. Je mentionnerai à titre d'exemple qu'aucun des trois modes de militarisation de l'espace extra-atmosphérique que j'ai indiqués précédemment n'est interdit par la lettre du Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique.

Comment pouvons-nous combler cette lacune ? Il y a, naturellement, le projet de traité soviétique interdisant de placer des armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique. Toutefois, nous avons dit à plusieurs occasions qu'à notre avis mûrement réfléchi ce projet ne répond pas à nos besoins. D'une part, il semble que la complexité de la limitation des armements dans l'espace extra-atmosphérique n'appelle pas un traité général unique, mais justifie plutôt plusieurs instruments portant sur des aspects particuliers. D'autre part, il semble que ce projet de traité soviétique donne une possibilité de faire valoir de dangereux et inadmissibles arguments "a contrario", qui saperait les dispositions du projet et même celles de traités déjà en vigueur. Il faudra examiner attentivement, pour ce qui est de leur adéquation, les dispositions en matière de vérification. En outre, ce projet contient quelques ornements baroques qui n'ont pas leur place dans un texte juridique.

(M. Van Dongen, Pays-Bas)

Si l'on considère l'article 3, par exemple, de nombreuses questions se posent au sujet de la nature de l'interdiction de la mise en place d'armes de tous genres dans l'espace extra-atmosphérique. Le projet d'article 3 semble laisser ouverte la possibilité d'endommager les objets spatiaux des autres Etats parties si ces objets ne sont pas placés sur orbite de façon strictement conforme au paragraphe 1 de l'article premier du projet de traité. En outre, cette interdiction ne s'applique qu'aux objets spatiaux des autres Etats qui sont parties au traité. Ces restrictions, associées au libellé du paragraphe 1 de l'article premier, qui ne vise que la mise en place, signifient que le projet de traité soviétique n'interdit pas la mise au point, l'essai ou la fabrication d'"engins porteurs d'armes quelles qu'elles soient", ni même leur utilisation dans certaines circonstances.

Un autre point important à cet égard est qu'il n'existe aucune définition claire du terme "arme".

Pour ce qui est des dispositions relatives à la vérification de ce projet de traité, on peut se demander pourquoi la vérification de l'application de ce traité devrait être confiée exclusivement aux moyens techniques de vérification dits "nationaux". Ces moyens ont été reconnus pour la première fois comme une méthode légitime par les Etats-Unis et l'Union soviétique dans le cadre des accords SALT. Toutefois, ce qui est adéquat dans un contexte bilatéral n'est pas nécessairement adéquat ni acceptable dans un contexte multilatéral. Et puisque nous parlons d'un projet de traité multilatéral, celui-ci devrait en tout cas prévoir la possibilité d'une internationalisation complémentaire de la vérification du traité.

Une autre observation au sujet du régime de vérification proposé est qu'il ne prévoit aucune sorte de recours à des organes internationaux en cas de doutes ou de plaintes au sujet du respect ou du non-respect du traité.

Monsieur le Président, permettez-moi de faire quelques observations supplémentaires concernant cette question.

Premièrement, à notre avis, on peut dire que jusqu'ici les utilisations militaires de l'espace au moyen de satellites ont été, tout compte fait, plutôt stabilisantes. Lorsque nous envisageons de nouvelles mesures éventuelles pour prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, nous ne pouvons donc ignorer les faits nouveaux survenant dans l'élaboration de systèmes d'armes antisatellites que l'on pourrait considérer comme un grave danger en raison de leur effet déstabilisant sur la paix et la sécurité internationales. Plus les satellites servent d'yeux et d'oreilles aux forces militaires modernes, et plus leur perte à la suite d'attaques menées avec des armes antisatellites sera ressentie comme paralysante. Il est donc entièrement justifié qu'outre les dispositions que j'ai mentionnées précédemment, la résolution 36/97 C ait prié le Comité du désarmement d'examiner à titre prioritaire la question de la négociation d'un accord effectif et vérifiable aux fins d'interdire les systèmes antisatellites, qui constituerait un premier pas important.

Nous sommes conscients du fait que des systèmes d'armes antisatellites sont actuellement mis au point ou même essayés. Les réalisations dans le domaine de la défense contre les missiles pourraient aussi servir à la mise au point d'une capacité antisatellites. Alors le moment n'est-il pas venu d'accomplir des efforts en vue d'une nouvelle limitation des armements dans l'espace extra-atmosphérique ? A l'inverse, devons-nous craindre que les possibilités à cet égard diminuent ou même qu'elles aient cessé d'exister ? Pour trouver la réponse à cette question, nous devons nous pencher sur les motifs de la mise au point d'une capacité antisatellites.

(M. Van Dongen, Pays-Bas)

Deux arguments principaux sont habituellement invoqués. L'un découle d'une préoccupation concurrentielle et réactionnelle : dissuader l'adversaire de recourir à des armes antisatellites et empêcher que ne se produise un déséquilibre des capacités militaires. L'autre argument découle d'une préoccupation ressentie par la première partie du fait de l'utilisation croissante des satellites par l'adversaire pour renforcer sa capacité militaire; l'utilisation croissante des satellites est alors perçue par la première partie comme constituant une menace suffisante pour justifier un programme antisatellites.

Il nous semble qu'un accord véritable d'interdiction totale des armes antisatellites ne constituera une solution durable pour empêcher une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique que si le programme antisatellites de chaque partie est proportionné à celui de l'autre, qu'il soit réel ou prévu, et que s'il ne constitue rien d'autre qu'une réaction à ce programme. Nous examinerions alors la question de savoir si nous devons opter pour une vulnérabilité ou une invulnérabilité réciproques des satellites.

Le choix, en faveur de la première possibilité, l'option des armes antisatellites, pourrait conduire à une très coûteuse course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, sans garantie d'un accroissement de la stabilité, probablement tout le contraire. Comme je l'ai mentionné précédemment, les efforts présents de recherche dans le domaine des armes à énergie dirigée, qu'il s'agisse d'armes à laser haute énergie ou d'armes à faisceaux de particules, ont déjà permis de concevoir que ces nouvelles armes pourraient être utilisées comme moyen de défense basé dans l'espace contre des missiles balistiques. Il va de soi que ces faits nouveaux auront de graves conséquences sur l'évolution de la situation internationale actuelle.

Quant à la question de la priorité qu'il convient d'attribuer à l'élaboration d'une interdiction des armes antisatellites, nous sommes fermement convaincus que les conditions préalables d'un accord existent : aucun Etat ne semble jusqu'ici posséder une avance importante dans la technologie considérée.

Si l'on choisissait l'option d'interdire les armes antisatellites, il faudrait alors considérer qu'une telle interdiction serait un pas dans la bonne direction du point de vue de la limitation des armements, mais qu'elle offrirait en même temps une protection à des satellites accomplissant des missions militaires vitales. Je reconnais que nous devons réfléchir encore à cet aspect de la question et à la question de savoir s'il serait possible de concevoir une solution mutuellement acceptable. Une autre complication provient du fait que les satellites d'observation, de communications, de navigation, météorologiques, etc. peuvent être utilisés à des fins aussi bien militaires que civiles. Nous sommes tout à fait conscients que ce caractère de double finalité de la technologie des satellites ne simplifie pas cette tâche compliquée.

Voilà les observations auxquelles j'aimerais me borner au stade actuel. Nous espérons que les résultats des discussions officielles qui se déroulent en ce moment pourront être évalués pendant la période d'intersession du Comité du désarmement, qui s'étendra approximativement sur les mois de mai et de juin. Durant la session d'été, le Comité du désarmement pourrait alors s'occuper de façon plus officielle du point 7 de l'ordre du jour et envisager la création d'un groupe de travail spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Monsieur le Président, la prévention d'une extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique, ce domaine relativement nouveau de l'activité humaine, occupe une place importante dans l'ensemble des problèmes relatifs à la cessation de la course aux armements et au désarmement.

(M. Erdembileg, Mongolie)

Pendant le quart de siècle qui s'est écoulé depuis le début de l'ère spatiale, la communauté internationale s'efforce constamment d'obtenir que l'espace extra-atmosphérique soit utilisé exclusivement à des fins pacifiques, dans l'intérêt du progrès social et économique des peuples.

Pour cette raison, l'initiative de l'Union soviétique relative à la conclusion d'un traité interdisant de places des armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique a bénéficié d'un large appui à la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Les représentants d'un grand nombre d'Etats, tant à la Première Commission qu'aux séances plénières de l'Assemblée générale, ont exprimé une préoccupation profonde au sujet de la menace réelle qui peut surgir si l'on n'arrête pas en temps utile l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique. Et dans notre enceinte également un grand nombre d'orateurs ont souligné l'actualité et l'importance de la proposition soviétique visant à écarter ce danger.

En adoptant par une majorité écrasante la résolution 36/99 présentée par la Mongolie au nom d'un groupe de pays socialistes, l'Assemblée générale a prié le Comité du désarmement d'engager des négociations en vue d'aboutir à un accord sur le texte d'un traité interdisant de placer des armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique.

Dans son intervention à la Première Commission, la délégation mongole a clairement et nettement formulé sa position sur cette question. Pendant quelques 20 années et plus qui viennent de s'écouler, on a créé tout un réseau de traités et d'accords, tant multilatéraux que bilatéraux, qui interdisent de placer dans l'espace extra-atmosphérique des armes nucléaires et d'autres types d'armes de destruction massive.

Nous voudrions citer les plus importants d'entre eux. En premier lieu, il y a le Traité de Moscou de 1963 interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau; le Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes; l'Accord régissant les activités des Etats sur la Lune et les autres corps célestes adopté par l'Assemblée générale en 1979; la Convention de 1977 sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles, et de nombreux autres instruments.

Cependant, il faut constater avec regret que, d'après des informations publiées dans la presse occidentale, y compris celle des Etats-Unis eux-mêmes, on élabore actuellement un vaste programme visant à créer toute une série de systèmes d'armes destinés à être utilisés dans l'espace, tels que des systèmes d'armes anti-satellites, la mise en place de mines anti-satellites, des armes à laser, la création de systèmes importants de défense anti-missiles basés dans l'espace, etc. En même temps, on accorde une attention particulière aux engins volants réutilisables du type "Shuttle" (navette spatiale).

D'après des données de la revue américaine "Aviation Week and Space Technology", les véhicules spatiaux réutilisables sont appelés à jouer le rôle d'un moyen de liaison entre des centres militaires situés sur la Terre et des stations orbitales de combat, pour lesquelles l'élaboration des programmes a déjà atteint le stade du parachèvement.

(M. Erdembileg, Mongolie)

Ainsi qu'il ressort des nouvelles publiées dans la presse, les stratégies du Pentagone réservent un rôle important au programme de la navette spatiale, également dans l'activation de l'exploration militaire de l'espace. On utilisera pour cela des satellites artificiels mis en orbite à l'aide d'un manipulateur télécommandé.

En un mot, il existe un danger réel de voir s'instituer une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Il est naturel que la communauté mondiale ne peut rester indifférente devant une telle escalade des activités de mise en oeuvre de plans spatiaux militaires visant à compromettre l'équilibre militaire existant, à lancer une nouvelle spirale de la course aux armements, y compris leurs variétés spatiales.

Il faut également signaler que l'implantation de nouveaux types d'armes dans l'espace extra-atmosphérique aurait les conséquences les plus négatives sur la coopération entre les Etats pour l'exploration de l'espace à des fins pacifiques, dont la communauté mondiale profite de plus en plus. A ce propos, nous voudrions souligner tout particulièrement la grande importance des résultats de l'activité des Etats socialistes dans le cadre du programme "Interkosmos".

Il y a eu un événement particulièrement marquant dans la vie du peuple mongol, à savoir le vol commun mongolo-soviétique dans l'espace extra-atmosphérique, qui a permis de procéder avec succès à des études scientifiques ayant une signification exceptionnellement importante pour l'économie nationale de la Mongolie.

En se fondant sur ce qui précède, la délégation mongole estime que la proposition de l'Union soviétique est opportune et actuelle, et qu'elle répond aux exigences de la situation présente.

En même temps, nous voudrions souligner qu'à notre avis cette proposition vise, entre autres, l'objectif important qu'est l'arrêt de la course aux armements dans son orientation principale, celle du perfectionnement qualitatif des armes grâce au progrès scientifique et technique.

On sait que l'Assemblée générale a également adopté la résolution 36/97 C, dans laquelle, entre autres, elle prie le Comité du désarmement d'examiner la question de négociations en vue de prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et, en particulier, d'interdire les systèmes anti-satellites.

A ce sujet, ma délégation partage l'opinion de ceux qui ont exprimé le souhait d'examiner la question des systèmes anti-satellites dans le contexte d'autres mesures visant à résoudre dans son ensemble le problème de la prévention d'une extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique. En outre, il est tenu compte de ces deux questions dans l'article 3 du projet de traité interdisant de placer des armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique, présenté par l'Union soviétique, et auquel l'Assemblée générale des Nations Unies se réfère dans sa résolution 36/99.

Le Comité du désarmement, ayant à l'esprit les recommandations ci-dessus de l'Assemblée générale et le désir de la communauté internationale de créer un obstacle fiable pour interdire de transformer l'espace extra-atmosphérique en une arène de la course aux armements, a inclus dans l'ordre du jour de sa session de 1982 un nouveau point sur cette question.

Nous avons de plus en plus l'impression qu'il existe au Comité une large compréhension et entente pour entreprendre des négociations concrètes pendant la

(M. Erdembileg, Mongolie)

deuxième partie de la session de 1982 du Comité, afin de prendre des mesures efficaces visant à prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique par la conclusion d'un traité international approprié. La délégation mongole voudrait que ces négociations commencent sans tarder et propose de créer dans le cadre du Comité un groupe de travail spécial. A ce propos, je voudrais rappeler que dans le document CD/241, un groupe de pays socialistes a proposé de créer un groupe de travail spécial approprié.

Nous estimons que le Comité pourrait prendre la décision de créer ce groupe, de préférence avant la fin des travaux de la première partie de sa session. Pour contribuer à la création la plus rapide possible du groupe de travail spécial, la délégation mongole a présenté au Comité, pour examen, le document de travail CD/272 qui contient un projet de mandat pour ce groupe, ainsi conçu :

"Le Comité du désarmement décide de créer, pour la durée de la deuxième partie de sa session de 1982, un groupe de travail spécial chargé de mener des négociations sur le point 7 de son ordre du jour - "Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique" - et d'élaborer de concert le texte d'un accord international approprié, en tenant compte de toutes les propositions existantes et des initiatives futures à ce sujet.

Le groupe de travail spécial présentera au Comité du désarmement, avant la fin de la deuxième partie de la session de 1982 de celui-ci, un rapport sur l'état d'avancement de ses travaux".

Comme on le sait, le Comité est saisi d'un projet de traité interdisant de placer des armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique, présenté par l'Union soviétique et qui peut constituer une bonne base pour des négociations.

Pendant la poursuite de l'examen du point 7 dans les réunions officielles du Comité, il nous semble voir se dégager les positions des parties, ce qui peut faciliter ultérieurement la préparation du début des négociations sur cette question à la session d'été du Comité.

La délégation mongole est prête à mener des consultations avec les délégations intéressées et échanger des idées sur l'élaboration d'un mandat approprié pour le groupe de travail spécial, sur la base du document CD/272, afin de parvenir à une entente sur cette question d'actualité.

M. IJEWERE (Nigéria) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je suis né un 9 avril et je pense que c'est toujours en avril que toutes les bonnes choses m'arrivent. L'une des bonnes choses qui m'arrive ce mois-ci est que vous présidez nos débats pendant cette période cruciale. Je suis convaincu que votre dévouement bien connu à la cause du désarmement, comme celui du pays ami que vous représentez avec diligence, ainsi que votre personnalité conciliante seront précieux pour le Comité alors que nous nous préparons à conclure la session de printemps en vue du premier événement important de la deuxième Décennie du désarmement, à savoir la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Je vous assure de la pleine coopération de ma délégation dans l'accomplissement de de votre tâche difficile.

Votre prédécesseur, l'Ambassadeur Mario Alessi, mérite notre reconnaissance pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux du Comité pendant un mois de mars bien rempli. En particulier, ma délégation se souviendra toujours des progrès importants réalisés au Comité sous sa présidence et ses efforts inlassables

(M. Ijewere, Nigéria)

pour nous engager sur la voie de discussions concrètes sur la question vitale d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il est encore possible que la suite des événements montrent que certaines mesures importantes ont été prises à cet égard sous sa présidence.

Mon intervention aujourd'hui sera en premier lieu consacrée au point 6 de l'ordre du jour du Comité - le Programme global de désarmement. Sans aucun doute, ce point mérite une évaluation franche et honnête de la part de tous les membres de ce Comité puisque l'on s'accorde généralement à reconnaître qu'il sera la "pièce maîtresse" de la deuxième session extraordinaire. Le fait aussi que la session actuelle du Comité doit achever l'élaboration du Programme aux fins d'adoption par la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement accroît la préoccupation de ma délégation devant l'état actuel des négociations au Groupe de travail spécial et le peu de progrès accomplis.

L'intérêt considérable que ma délégation a porté au cours des années au Programme global du désarmement est aussi vieux que le sujet lui-même. Nous avons clairement exposé notre position sur les éléments du Programme global dans le document de travail CCD/555 du 24 février 1978, qui a été présenté à la Conférence du Comité du désarmement et réexaminé dans des déclarations et des documents de travail ultérieurs. Ma délégation a toujours pensé qu'un Programme global de désarmement a une importance tout à fait primordiale dans l'action pour un désarmement général et complet. Nous croyons fondamentalement à l'approche globale et générale pour aboutir à un désarmement réel et établir une paix durable et la sécurité internationale.

La première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, qui s'est tenue en 1978, a adopté par consensus le Programme d'action énoncé dans le Document final, qui contient plusieurs éléments importants d'un Programme global de désarmement. Aux termes du paragraphe 109 de ce Document, le Comité est prié d'élaborer un Programme global de désarmement :

"comprenant toutes les mesures jugées souhaitables pour permettre la réalisation de l'objectif du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, dans un monde où règnent la paix et la sécurité internationales et où le nouvel ordre économique international s'affermi et se consolide".

La proclamation de la deuxième décennie du désarmement qui a pris la forme nouvelle d'une stratégie du désarmement dans les années 1980 et la récente résolution 36/92F de l'Assemblée générale (par. 2 du dispositif) justifient et confirment encore l'importance et l'urgence que l'on attache à terminer le Programme à la présente session du Comité du désarmement.

L'année 1982 étant celle du premier événement majeur de la deuxième décennie du désarmement où la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement doit présenter un schéma - c'est-à-dire le Programme global de désarmement - pour des négociations globales sur le désarmement, la minceur des progrès accomplis et l'amère constatation qu'un Programme entièrement exempt de "crochets" nous échappe encore alors que nous approchons de cet événement important, sont des sources de regret pour ma délégation. En fait, l'état actuel des choses ne reflète pas vraiment la manière dont nos prédécesseurs ont conçu le Programme. Les paroles d'Alva Myrdal, de Suède, l'une des premières protagonistes du Programme, sont toujours pertinentes :

(M. Ijewere, Nigéria)

"L'histoire du désarmement aurait dû être une série de mesures positives, motivées et efficaces vers l'objectif que tout le monde souhaite ardemment. Or nous attendons toujours que soit prise une première mesure décisive, ou même sérieuse". Monsieur le Président, si la deuxième session extraordinaire n'arrive pas à convenir par consensus d'un Programme global de désarmement, combinant des mesures spécifiques en un tout intégré, les chances pour l'humanité de survivre jusqu'en l'an 2000 paraissent incertaines.

Malgré le travail considérable effectué dans le Groupe de travail spécial depuis janvier 1982 sous la direction habile et compétente de l'Ambassadeur Alfonso Garcia Robles, du Mexique, ce vaillant champion du désarmement, des questions aussi fondamentales que les principes, les objectifs, les phases d'application et les calendriers restent pendantes. Il en est de même pour ce qui est des mesures, de la nature du Programme, des mécanismes et procédures d'application. La raison n'est pas difficile à comprendre. Les différentes approches conceptuelles et la réticence de certaines délégations à négocier et à accorder la priorité nécessaire à des mesures spécifiques pour arrêter et inverser la course aux armements ont été une pierre d'achoppement importante. Pour ces délégations, l'ensemble bien étudié de mesures coordonnées, agencées selon un ordre séquentiel en quatre phases dans le document CD/223 du Groupe des 21, ressemble à un conte de fées dans le "millénaire incertain" des négociations sur le désarmement. Avec un certain optimisme, ces délégations ont opté pour l'exercice dit "italien" qui visait à réunir toutes les mesures et à en faire automatiquement trois "corbeilles" ou phases d'application, sans aucun critère bien défini. Comme on pouvait s'y attendre, cet exercice n'a pas apporté la solution magique, mais malgré cette situation décourageante, l'intérêt que le Groupe des 21 porte à cette importante question reste intact. Le fait historique que le seul chapitre bien net relatif aux "Priorités", ait été élaboré sous la direction compétente de l'Ambassadeur de Souza e Silva, du Brésil, est un vivant témoignage de cet intérêt constant.

Monsieur le Président une question pertinente en ce moment, est de savoir quel sera le sort de ce document, qui est un Document d'espoir pour une majorité écrasante des membres du Comité ? L'intensification de la course aux armements, particulièrement aux armements nucléaires, menace gravement la survie de l'humanité et ma délégation continue de croire que les négociations sur le désarmement pourraient, pour elles-mêmes, changer la situation actuelle en réduisant la méfiance et la suspicion implicites dans le dialogue et les négociations. En tant que cadre pour une action internationale soutenue dans le domaine du désarmement, le Programme global de désarmement devrait contenir des mesures "spécifiques", à appliquer dans les délais les plus brefs possibles pour s'assurer que l'objectif d'un désarmement général et complet ne reste pas à jamais illusoire dans un monde submergé par les progrès spectaculaires de la technologie des armements. Nous sommes de même fermement convaincus que les mesures de non-prolifération des armes nucléaires devraient être renforcées pour tenir compte des réalités de la situation mondiale actuelle. Ainsi, la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique devrait être mise à jour pour tenir compte de la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud et de la collaboration de plus en plus intense qui s'est établie entre certaines puissances occidentales et le régime raciste d'Afrique du Sud pour faire avancer sa science et sa technologie nucléaires. Ma délégation considère que tout coup de frein à la collaboration nucléaire avec le régime d'apartheid d'Afrique du Sud représenterait une contribution significative aux travaux de ce Comité dans le domaine du désarmement général et complet.

De même, ma délégation a toujours insisté sur le lien étroit qui existe entre le désarmement et le développement. Il devrait maintenant être clair pour nous tous que l'accroissement des dépenses mondiales d'armement a non seulement aggravé les difficultés des pays en développement pour parvenir à un niveau adéquat de

(M. Ijewere, Nigéria)

développement économique et social, mais a également eu des répercussions sur les crises structurelles et économiques que connaissent actuellement certains pays industrialisés.

Il est évident pour ma délégation que des réductions draconiennes de ces dépenses improductives libèreraient des ressources énormes pour le bien-être de l'humanité.

Permettez-moi maintenant, Monsieur le Président, de parler brièvement du calendrier et de la nature du Programme. L'échange de vues que nous avons eu jusqu'ici au Groupe de travail et dans les groupes de contact a dû pour maintenant lever nos doutes quant à l'absence de rigidité des calendriers. Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire, pour orienter les négociations, de fournir un élément temporel, un délai dans lequel les négociations sur des points particuliers devraient être parachevées. Une telle indication serait aussi un signe de l'engagement des Etats de réaliser des progrès substantiels dans le domaine du désarmement. Cela est également vrai en ce qui concerne la nature du Programme. Ma délégation voit dans le Programme global un vade-mecum adopté une fois pour toutes pour des négociations conduisant à l'objectif ultime d'un désarmement général et complet. Le Programme devrait constituer un cadre convenu pour les négociations dans le domaine du désarmement et susciter dès le départ l'engagement politique approprié de tous les Etats de le mettre en oeuvre. Ainsi donc, ce qui paraît faisable et réaliste pour ma délégation sous forme d'un engagement irrévocable, serait une déclaration solennelle de chaque pays, au niveau politique le plus élevé, après l'adoption du Programme. Ce serait une autre solution étant donné l'absence apparente de consensus pour un Programme ayant force obligatoire, que les Etats Membres pourraient signer et ratifier, à leur gré, selon les processus législatifs en vigueur dans leurs différents systèmes politiques.

A ce stade de nos travaux, et devant les contraintes imposées par le temps, je crois qu'une réflexion ou un examen de conscience seraient maintenant indiqués pour s'assurer que toutes les possibilités de compromis ont été exploitées par le Comité pour voir surgir un programme bien net. Tant s'en faut. La volonté de négocier n'apparaît pas, en admettant même qu'elle ne soit pas totalement inexistante de certaines délégations. Pour ces délégations, les nombreux impondérables qui affectent les négociations sur le désarmement, notamment la complexité de certaines mesures concernant les négociations, la vérification et le respect, ainsi que la situation internationale, en particulier les relations politiques entre les super-puissances, influent nécessairement sur les possibilités de progrès. Peut-être une telle évaluation justifie-t-elle plutôt mal que bien le maintien du statut quo, mais pour ma délégation, un document complet comme le Programme global de désarmement pourrait, s'il était appliqué dans le cadre chronologique de vingt ans initialement proposé par ma délégation, changer considérablement les tendances actuelles de la course aux armements. Cette éventualité rendrait en outre crédible la volonté des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de respecter l'engagement qu'ils prennent en proclamant des décennies pour la réalisation du désarmement.

Monsieur le Président, nous n'avons plus beaucoup de temps, mais un changement réel d'attitude est encore possible et ma délégation continuera d'offrir sa modeste contribution.

Permettez-moi maintenant de parler brièvement du point 4 de l'ordre du jour annuel du Comité, celui des Armes chimiques.

Ma délégation voudrait se joindre aux autres délégations qui ont exprimé leur plaisir de voir l'Ambassadeur Sujka de Pologne, présider ce Groupe de travail. Nous sommes convaincus que, sous sa présidence habile, le Groupe accomplira les progrès nécessaires, comme cela a été le cas sous les présidences énergiques des Ambassadeurs Okawa, du Japon, et Lidgard de Suède.

(M. Ijewere, Nigéria)

Les armes chimiques sont des armes de destruction massive et leurs effets terrifiants ne le cèdent qu'à ceux des armes nucléaires. Ma délégation aimerait donc voir ce système d'armes interdit à tout jamais. Les négociations relatives à une convention sur l'interdiction des armes chimiques n'ont que trop duré et mon pays, qui est un Etat partie à la Convention sur les armes biologiques, trouve inacceptable l'absence actuelle de progrès concernant une convention sur les armes chimiques, le lien étroit entre ces deux conventions ayant été clairement exprimé dans l'article 9 de la Convention sur les armes biologiques. Les Etats qui ont assumé des engagements et ont été suffisamment confiants pour signer la Convention sur les armes biologiques attendent toujours avec anxiété que les Etats militairement importants négocient de bonne foi et engagement des négociations sur le texte d'une convention sur les armes chimiques.

Après trois ans de négociations au Comité du désarmement, on a invoqué une fois de plus la perpétuelle question de la vérification pour expliquer pourquoi les progrès sont nécessairement lents dans la négociation d'une convention sur les armes chimiques. En mai 1978, déjà, M. Adrien Fisher, l'Ambassadeur des Etats-Unis à la Conférence du Comité du désarmement, disait que :

"Les questions en jeu dans une interdiction complète et efficace des armes chimiques sont extrêmement complexes. Les problèmes politiques et techniques en cause sont directement liés et ils doivent donc être traités en même temps. Mettre au point une mesure de désarmement correctement vérifiable qui tend à éliminer des arsenaux des Etats une entière catégorie d'armes et qui affecte aussi une des principales industries dans de nombreux pays, c'est là une tâche qui exige beaucoup de soin".

Pendant la présente session, l'Ambassadeur Fields, des Etats-Unis, a de nouveau souligné l'importance de la vérification et a même exprimé un manque de confiance à l'égard de l'URSS. Ma délégation insiste sur l'importance de mesures efficaces de vérification dans toute négociation sur le désarmement. Toutefois, nous aimerions simplement dire qu'une "vérification à 100 pour cent" est impossible et qu'il doit donc y avoir un élément de confiance entre les Etats. Par conséquent, une combinaison de moyens internationaux et nationaux de vérification se rapprocherait le plus possible de l'idéal pour une convention sur les armes chimiques. Nous notons avec regret que certains Etats occidentaux et socialistes continuent à ne pas être d'accord sur la part de chacune de ces catégories de moyens dans la combinaison. Les documents de travail présentés pendant cette session et le document canadien CD/167 continuent cependant de fournir une bonne base pour des négociations.

Ma délégation aimerait souligner que nous ne sommes pas partisans de la conversion d'installations d'armes chimiques à des "fins pacifiques", même par souci de rentabilité, car cela ne ferait qu'accroître les difficultés de la vérification. Par contre, ma délégation attache de l'importance à la destruction des armes chimiques et de leurs moyens de fabrication; nous sommes donc prêts à étudier des mesures qui permettraient de convertir des moyens de fabrication en vue d'une destruction des stocks d'armes chimiques. Nous pensons qu'un délai de dix ans à partir de l'entrée en vigueur du traité, serait approprié pour procéder à la destruction des agents de guerre chimique et des systèmes d'armes.

Ma délégation ne saurait accepter une utilisation des armes chimiques en quelque circonstance que ce soit et nous sommes donc trébuchés d'entendre au Comité des allégations concernant une telle utilisation. Il est superflu de dire que le régime raciste d'Afrique du Sud a utilisé des armes chimiques.

(H. Ijewere, Nigeria)

Ma délégation partage l'opinion de l'Ambassadeur Lidgard énoncée à notre séance plénière du 30 mars 1982, lorsqu'il a dit que la décision des Etats-Unis d'accroître l'arsenal des armes chimiques risque davantage de conduire à une nouvelle escalade de la course aux armements qu'à l'objectif proclamé de promouvoir une convention sur les armes chimiques.

La course déjà irrationnelle dans le domaine nucléaire aurait dû montrer aux deux parties qu'il ne pourrait y avoir de gagnant dans une course aux armes chimiques. Des mesures propres à accroître la confiance sont requises de toute urgence et ma délégation demande instamment aux deux parties de prendre de telles mesures, car elles peuvent contribuer à réduire la méfiance et, partant, faciliter la conclusion d'une convention sur les armes chimiques.

On a dit que le désarmement est rarement à la mode. C'est exact. Mais il est certain que ma délégation et les organisations non gouvernementales actuellement réunies à Genève sont convaincues que c'est une cause très valable. A la veille de Pâques, je voudrais simplement m'associer à l'opinion suivante, exprimée en 1972 par le British Council of Churches :

"Nous croyons qu'il est de notre devoir d'oeuvrer en faveur du désarmement, non seulement comme un moyen d'accroître la sécurité ou de réaliser des économies, mais parce qu'il s'agit d'une obligation chrétienne évidente car le fait d'utiliser à des fins de destruction des ressources humaines et matérielles créées par Dieu est contraire à la volonté de Dieu à l'égard de la famille humaine".

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Nigéria de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Yougoslavie, M. Mihajlovic.

M. MIHAJLOVIC (Yougoslavie) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence pour ce mois et de vous assurer de l'entière coopération de ma délégation. Je suis certain qu'avec la compétence et la patience qui vous caractérisent, vous saurez vous acquitter avec succès de votre tâche difficile. Je voudrais aussi rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Alessi, pour l'efficacité de son travail dans l'exercice de ses fonctions de président pour le mois écoulé. Ma délégation se félicite particulièrement d'avoir pu coopérer avec lui en tant que représentant d'un pays voisin et ami.

Il ne nous reste que très peu de temps avant le début de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement et encore moins d'ici la clôture de la première partie de la session du Comité du désarmement et il y a lieu de se demander quels résultats le Comité du désarmement va présenter à la deuxième session extraordinaire.

Le Comité devrait répondre à cette question dans son rapport spécial sur l'état d'avancement des négociations sur les diverses questions qu'il étudie en application de la résolution 36/92 F de l'Assemblée générale des Nations Unies, comme cette dernière l'en a prié. Mais comme il est très difficile de se prononcer à partir du projet de rapport dont le Comité est saisi, sur l'état des négociations relatives aux diverses questions examinées par le Comité, il appartiendra à chaque délégation de tirer ses propres conclusions.

Le Comité n'avait probablement jamais connu un nombre aussi élevé de séances officielles, que dépasse encore celui des réunions officieuses et des réunions de groupes de contact, avant la période comprise entre le début de cette année et ce jour. Cette intense activité s'explique comme on l'a souligné maintes fois, par l'importance accordée à la deuxième session extraordinaire.

(M. Mihajlović, Yougoslavie)

L'Assemblée générale a prié le Comité d'apporter à la deuxième session extraordinaire sa contribution sous la forme du Programme global de désarmement, que le Groupe de travail spécial s'efforce d'élaborer depuis déjà deux ans. Nous pouvons dire franchement que les résultats obtenus par ce Groupe n'auraient pas été possibles sans l'engagement exceptionnel et le profond attachement voué à la cause du désarmement par son Président, le distingué représentant du Mexique, l'Ambassadeur García Robles.

Malheureusement, le Groupe de travail spécial n'a pas pu parvenir à un accord sur certaines parties importantes du Programme, notamment sur la plus importante, celle des mesures de désarmement, dont le libellé a été laissé en grande partie entre crochets. Les divergences entre les parties aux négociations concernant la mise en oeuvre du Programme par phases et dans des délais déterminés subsistent toujours. On n'est pas non plus parvenu à se mettre d'accord sur la nature du Programme, qui reste entièrement à déterminer pendant la deuxième session extraordinaire. Dans ces conditions, il faut se demander sur quels éléments on pourrait se fonder pour parvenir à des solutions pendant la deuxième session extraordinaire.

Il nous semble que les solutions en question devraient être recherchées en tenant compte des éléments ci-après. Le Programme global de désarmement doit être conçu de façon à ce que l'adoption de mesures acceptées de tous permette d'atteindre l'objectif final d'un désarmement général et complet sous un strict contrôle international. Il doit être précisément ce que son nom désigne : un programme global de désarmement. Pour qu'il le soit, il devrait comporter des phases d'application correspondantes et des calendriers appropriés de mise en oeuvre, qui devraient être conçus en termes généraux et présenter un caractère indicatif. Enfin il devrait en même temps servir de plan pour conduire les négociations et appliquer les mesures convenues, car il est évident que seul un processus de négociations multilatérales peut permettre de parvenir à un accord sur des mesures particulières.

On n'aurait pas besoin du programme global de désarmement si son rôle se limitait à identifier et à énumérer des mesures, sans prévoir en même temps un cadre précis d'action dynamique pour les exécuter conformément à une procédure et à des priorités déterminées. Il existe de nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies à ce sujet. Nous considérons que les mesures incluses dans le Programme devraient être suffisamment précises pour qu'il n'y ait pas de doute quant au fait que les pays qui seront invités en temps utile à négocier à leur sujet devront aussi être tenus de les mettre en oeuvre.

Nous ne saurions admettre qu'il ne soit pas réaliste d'inclure des calendriers même indicatifs pour entreprendre ou conclure des négociations spécifiques sur les mesures à prendre, en raison d'un prétendu caractère imprévisible des événements internationaux à venir. Au lieu de procéder de cette façon pessimiste et négative, il serait bien préférable d'oeuvrer avec conscience et détermination pour le désarmement, ce qui faciliterait certainement la prévision des tendances de l'évolution internationale.

Nous reconnaissons que des examens périodiques sont très importants pour donner l'impulsion nécessaire à la mise en oeuvre du Programme et pour lui apporter toutes les modifications nécessaires en matière de phases et de calendriers. Ces examens devraient être effectués en se référant à la situation internationale qui existera alors et non à des prévisions d'événements internationaux faites longtemps à l'avance. C'est, à notre avis, une approche plus réaliste.

(M. Mihajlović, Yougoslavie)

Par sa nature et sa teneur, le Programme global de désarmement devra invariablement être très différent des documents existants, tels que le Document final de la première session extraordinaire consacré au désarmement ou la Déclaration faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement. C'est seulement ainsi que la deuxième session extraordinaire, pourra établir les bases d'un progrès réel dans le domaine du désarmement.

Malheureusement, le Comité n'a pas d'autres résultats à présenter à la deuxième session extraordinaire. Cependant, nous n'évoquerons pas pour le moment les activités des autres groupes de travail qui se poursuivront également après la deuxième session extraordinaire. Il est possible que certains d'entre eux enregistrent cette année, d'ici la fin de la session du Comité du désarmement de meilleurs résultats que ce n'a été le cas jusqu'ici.

Nous voudrions aussi mentionner que le Comité n'est pas encore parvenu à créer un organe subsidiaire pour l'interdiction des essais nucléaires. Le groupe de rédaction constitué de huit pays membres chargés par le Comité de formuler un projet de mandat pour cet organe a négocié jusqu'ici sans succès. La raison en est, à notre avis, que certains pays ont encore une position très restrictive à l'égard de la priorité reconnue à l'interdiction des essais nucléaires et du caractère d'organe multilatéral de négociation du Comité du désarmement.

Nous espérons cependant que ces efforts seront bientôt couronnés de succès et que le Comité pourra ainsi s'attaquer enfin à ce point prioritaire de l'ordre du jour.

A ce sujet, il faudrait rappeler que certaines doctrines et théories nouvelles ou déjà exprimées, ont été présentées cette année pendant la première partie des travaux du Comité du désarmement. Pour justifier la phase la plus récente de la course accélérée aux armements nucléaires et l'entrée dans une phase nouvelle liée à la fabrication de nouvelles armes chimiques, on fait valoir qu'il serait nécessaire de rétablir un équilibre militaire qui aurait été ébranlé. Mais c'est à un niveau toujours plus élevé que l'on cherche à rétablir cet équilibre ou que l'on constate un nouveau déséquilibre. Les tentatives faites en théorie et en pratique, pour présenter l'apparition de nouvelles armes et la course aux armements dans son ensemble comme un impératif découlant des intérêts de la défense nationale et un moyen de rechercher l'équilibre militaire sont en fait des tentatives pour justifier la course aux armements. La paix et la sécurité internationale ne sauraient être durables et stables que si l'on met fin à la course aux armements et si l'on abaisse le niveau des armements par des mesures de désarmement. Dans ce processus, l'objectif consiste à préserver, sans la réduire, la sécurité indispensable à tous les Etats, et ceci au niveau le plus bas possible des armements et des forces militaires. Les considérations théoriques et pratiques qui supposent l'équilibre arithmétique de tous les types d'armes au lieu de la parité générale et approximative des forces qui devrait être la base de mesures pratiques de désarmement ne sont rien d'autre qu'un moyen d'accélérer encore la course aux armements.

Cette nouvelle conception, qui a produit un effet de surprise total, étant donné qu'il s'agit d'une priorité dans le cadre des travaux du Comité du désarmement, que tous les membres ont adoptée par consensus, se réfère à la déclaration selon laquelle l'interdiction des essais nucléaires serait devenue un objectif à long terme et ne pourrait être réalisée et acceptée que si l'on réduisait sensiblement les armements nucléaires au préalable.

Il est particulièrement préoccupant de constater à cet égard qu'une mesure reconnue depuis longtemps comme prioritaire dans l'énumération des mesures orientées vers le désarmement, et qui a fait l'objet d'engagements solennels dans le cadre du Traité d'interdiction partielle des essais et du Traité sur la non-prolifération, se trouve maintenant reléguée en fin de liste.

(M. Mihajlović, Yougoslavie)

Or cette mesure aurait dû notamment contribuer à enrayer la course aux armements nucléaires, renforcer le régime de non-prolifération nucléaire et l'universalité du Traité sur la non-prolifération.

A sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale considérera aussi, dans le cadre de l'examen de l'application des décisions et recommandations adoptées à la première session, le mécanisme des négociations sur le désarmement. Pour le moment, nous ne souhaitons formuler que quelques idées, à titre provisoire, touchant une amélioration éventuelle de l'organisation des travaux du Comité du désarmement.

Nous estimons en premier lieu que la négociation dans le cadre de groupes de travail s'est avérée être la méthode la plus appropriée pour des négociations multilatérales et qu'elle devrait être maintenue et améliorée. A cet effet, s'il existe des perspectives réelles pour qu'une intensification des négociations aboutisse à des résultats spécifiques, les groupes de travail du Comité ne devraient pas interrompre leurs activités pendant les sessions ordinaires de l'Assemblée générale. Cela signifie que l'on devrait accorder au Comité plus de temps pour mener des négociations. Cela exige d'une part que les délégations s'organisent elles-mêmes de façon à pouvoir conduire simultanément des négociations dans plusieurs groupes de travail. D'autre part, le Comité devrait établir son ordre du jour, d'une façon plus rationnelle. Il devrait créer des groupes de travail pour négocier sur toutes les questions de désarmement prioritaires et, il ne devrait par ailleurs, négocier que sur les questions ayant trait, soit à la limitation des armements, soit au désarmement. Toutes les autres questions concernant le désarmement dans un sens plus large devraient, à notre avis, être renvoyées à la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies et à ses groupes de travail qui seraient créés à cette fin, par exemple sur les mesures propres à accroître la confiance, sur l'élaboration de divers programmes de désarmement, etc.

Nous pensons également qu'il est possible de démocratiser encore davantage la procédure de travail du Comité et de créer ainsi des conditions encore plus favorables pour faire participer des Etats non membres aux travaux du Comité et de ses organes subsidiaires.

Pour que le Comité consacre davantage de temps aux négociations, il faudrait modifier la pratique existante selon laquelle le Comité du désarmement et la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies ne peuvent se réunir simultanément.

A notre avis, le nombre des sessions plénières du Comité devrait être maintenu à un minimum raisonnable afin d'utiliser tout le temps restant pour des négociations au sein de groupes de travail.

Pour atteindre le degré le plus élevé d'efficacité dans ses travaux et éviter des pertes de temps dans l'examen des questions d'organisation et de procédure, le Comité devrait établir des programmes de travail plus longs que ses programmes semestriels et annuels, par exemple des programmes sur deux ans, mais naturellement avec toutes la souplesse nécessaire pour faire face à des besoins nouveaux.

En qualité d'organe multilatéral unique de négociation, le Comité prendrait encore plus d'importance si les négociations séparées de divers membres du Comité sur certaines questions de désarmement étaient transférées au Comité et conduites dans le cadre d'un sous-groupe spécial qui serait créé par le groupe de travail du Comité traitant de ces questions.

Enfin, et c'est là aussi une question importante, nous pensons qu'il faudrait étudier le moyen le plus efficace qui permettrait d'éviter que les travaux du Comité ne soient bloqués sur des questions d'organisation ou de procédure. A notre avis, il

(M. Mihajlović, Yougoslavie)

serait peut-être nécessaire d'envisager une modification du règlement intérieur existant à cet effet.

En sa qualité d'organe multilatéral unique de négociation, constitué de trente-cinq Etats non dotés d'armes nucléaires, et aussi des cinq Etats dotés de ces armes, le Comité du désarmement représente le meilleur forum pour mener des négociations sur le désarmement. Espérons que le Comité ne manquera pas de répondre de nouveau cette année aux souhaits des membres de l'Organisation des Nations Unies qui désirent très vivement parvenir à des résultats tangibles.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie M. Mihajlović de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Egypte, Son Excellence l'Ambassadeur El Reedy.

M. EL REEDY (Egypte) (traduit de l'arabe) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, d'exprimer notre satisfaction de vous voir présider les réunions du Comité du désarmement pendant ce mois décisif et crucial pour ses travaux. Le soleil de la renaissance de l'Asie s'est levé dans votre pays qui a connu, alternativement, tout au long de son histoire récente, des périodes glorieuses et de pénibles épreuves. Ces vicissitudes ont contribué à forger la personnalité japonaise, qui joue dans la communauté internationale un rôle essentiel pour la recherche de la paix et de la prospérité. Dans l'exercice de vos activités au Comité, vous nous avez convaincus que nul ne saurait mieux que vous représenter la personnalité japonaise, grâce à votre savoir-faire politique et à votre compétence professionnelle, auxquels vous joignez une extrême modestie.

Je voudrais maintenant exprimer notre profonde gratitude à l'Ambassadeur Alessi, d'Italie, qui a dirigé le mois dernier les travaux de notre Comité avec sagesse et avec une habileté consommée.

Qu'il me soit permis de souhaiter chaleureusement la bienvenue à l'Ambassadeur van Dongen des Pays-Bas, et à l'Ambassadeur Vejvoda de Tchécoslovaquie, dont l'expérience enrichira sans nul doute nos travaux. Nous joignons notre voix à celles des orateurs précédents pour exprimer à notre ami et collègue l'Ambassadeur Malita de Roumanie, nos meilleurs vœux de succès dans ses nouvelles et importantes fonctions.

Pendant ces derniers jours des travaux de notre Comité et alors que nous préparons notre rapport à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, il n'est que logique de nous concentrer sur le bilan de nos travaux. Ce rapport est particulièrement important, compte tenu des menaces croissantes à la paix et à la sécurité qui existent dans diverses régions du monde. En outre, l'opinion publique mondiale prend de plus en plus conscience de la situation dangereuse créée par le stockage continu d'armes de destruction massive et l'élaboration de nouveaux programmes d'accumulation de telles armes. Tout cela amène le public, surtout dans les pays qui fabriquent et stockent de telles armes, à se rendre compte de plus en plus des conséquences redoutables qui pourraient s'ensuivre. Cette évolution a lieu à un moment où les pays du tiers monde sont confrontés à des problèmes croissants pour maintenir un niveau de vie convenable, l'une des causes principales de ces difficultés étant la course aux armements et l'absence de progrès dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements.

Il n'est que normal que l'Assemblée générale s'efforce, au cours de sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, d'évaluer toutes les réalisations accomplies dans le domaine du désarmement depuis la première session extraordinaire et l'adoption du Document final.

(M. El Reedy, Egypte)

Nous estimons que nous avons un rôle important à jouer pour aider l'Assemblée générale à procéder à cette évaluation. Nous reconnaissons que les membres de notre Comité peuvent avoir des opinions différentes sur cette question, mais cette divergence de vues ne devrait pas nous empêcher de nous acquitter de cette tâche. On peut même dire qu'il est utile et stimulant que le rapport spécial que nous présenterons reflète le dialogue, au cours duquel des vues différentes ont été exposées en ce qui concerne l'évaluation des travaux de notre Comité et l'analyse des raisons pour lesquelles nous n'avons pas réalisé tous les objectifs demandés.

Pour notre part, nous considérons que la responsabilité de l'absence de progrès réels constatée dans le domaine du désarmement au cours de cette période et des années qui l'ont précédée revient entièrement aux Etats nucléaires. Les pays du tiers monde n'ont épargné aucun effort et continuent de lutter pour promouvoir le désarmement, mais ils n'ont pas réussi à modifier en quoi que ce soit la volonté politique et les actions des grandes puissances. Ils continuent d'être victimes de la poursuite de la course aux armements et des politiques et des doctrines qui considèrent l'utilisation éventuelle d'armes de destruction massive comme une option possible.

Voilà plus de trois ans que le Comité du désarmement se trouve dans l'impossibilité de procéder à des négociations sur la question la plus sérieuse qui lui est confiée, à savoir les problèmes du désarmement nucléaire. Cela en dépit de l'urgence de la situation, de la pression croissante exercée par la communauté mondiale et des douzaines de résolutions adoptées à ce sujet par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Craignant que notre Comité ne parvienne à la fin de sa session de printemps sans obtenir aucun résultat tangible, nous avons suggéré, au début de la présente session, qu'il emploie le temps dont il dispose pour mener à bien une modeste réalisation que nous pourrions signaler à l'Assemblée générale.

Nous voici maintenant parvenus aux derniers jours des travaux de notre Comité et rien n'a été obtenu. Cependant, nous continuons de penser qu'il nous faut employer les quelques jours qui nous restent à s'efforcer d'accomplir des progrès, même si ces progrès doivent être poursuivis à New York avant la deuxième session extraordinaire.

Partant de ces considérations, je voudrais souligner les points suivants.

Il est particulièrement important pour le Comité de réussir à élaborer un projet de Programme global de désarmement, ce qui lui permettrait de prouver à l'opinion publique mondiale qu'il s'attache sérieusement à réaliser une approche unifiée en vue de créer un monde libéré de la menace permanente d'une guerre au cours de laquelle des armes de destruction massive pourraient être utilisées, un monde où le désarmement général et complet aurait été réalisé.

En conséquence, nous nous félicitons des efforts accomplis par le Groupe de travail spécial qui s'occupe du Programme global de désarmement sous la présidence de l'Ambassadeur Garcia Robles pour parvenir à établir un projet de texte. Nous rendons hommage à ce Groupe pour le succès qu'il a enregistré en se mettant d'accord sur un texte unifié pour le chapitre sur les Priorités. Nous notons avec satisfaction les tentatives faites pour rapprocher les vues et les positions sur les chapitres portant sur les Objectifs et les Principes. A cet égard, nous adressons également des éloges particuliers à l'Ambassadeur Souza e Silva, du Brésil, à l'Ambassadeur de la Gorce de France et à l'Ambassadeur Herder de la République démocratique allemande.

(M. El Reedy, Egypte)

Nous exprimons l'espoir que, grâce à la poursuite d'un dialogue constructif, les efforts du Groupe sur un point crucial du Programme - à savoir le chapitre relatif aux Mesures - seront couronnés de succès.

Il nous reste à inviter les délégations à imiter la souplesse dont le Groupe des 21 a fait preuve en ce qui concerne la nature du Programme et le calendrier de son application. Nous devrions tous nous accorder à reconnaître que la valeur réelle de ce Programme réside dans l'engagement de l'appliquer dans un délai raisonnable et modulé.

A notre avis, nous sommes en droit de faire preuve d'un optimisme prudent devant les progrès limités accomplis par le Comité dans l'examen de la question de l'interdiction des essais nucléaires. En effet, des négociations sérieuses sont actuellement en cours pour définir le mandat d'un groupe de travail chargé de s'occuper de ce point. Nous sommes vivement reconnaissants au président sortant d'avoir pris l'initiative d'engager ces négociations.

Nous partageons l'opinion selon laquelle la question de la vérification du respect est essentielle pour conclure une convention sur une interdiction complète et définitive des essais nucléaires. Cependant, nous sommes d'avis que même si cet aspect occupe une place prioritaire dans les négociations, il ne constitue pas une fin en lui-même, mais fait plutôt partie intégrante d'autres éléments visant à réaliser l'objectif ultime, qui est la conclusion d'une convention sur une interdiction complète des essais. En conséquence, la définition du mandat de ce groupe de travail doit correspondre à l'objectif général fixé dans le Document final de la première session extraordinaire et être conforme aux nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur cette question. C'est sur cet objectif que reposent les espoirs de l'opinion publique mondiale. Le Comité aurait ainsi à son actif un résultat qui attesterait le sérieux de nos travaux, et cela nous permettrait de poursuivre nos efforts pour réaliser cet objectif à la prochaine session du Comité du désarmement, par l'intermédiaire du groupe de travail dont nous espérons fixer le mandat au cours de cette partie de notre session.

Nous estimons également que la conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires est l'une des questions urgentes qui exigent l'adoption d'un certain nombre de mesures à la prochaine session extraordinaire. S'il n'est pas possible de réaliser des progrès sur cette question au Comité, on pourrait peut-être faciliter l'élaboration, à la deuxième session extraordinaire, d'une formule de garantie catégorique donnée par les puissances nucléaires qui s'engageraient à ne pas utiliser d'armes nucléaires contre les Etats non dotés de ces armes. On peut concevoir plusieurs formules conférant un caractère contraignant à ces engagements et élargissant leur portée et leur efficacité en vue de donner un sentiment de plus grande sécurité aux Etats non dotés d'armes nucléaires, dont la majorité sont des Etats non alignés ou neutres qui ont officiellement renoncé à l'option nucléaire et qui ont placé leurs installations nucléaires sous des garanties internationales.

Je crois qu'il est encore possible de s'entendre sur le principe de la création d'un groupe de travail spécial pour le point 7 de l'ordre du jour en vue d'assurer la non-utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins militaires, afin de permettre à ce groupe de commencer ses activités au début de la prochaine partie de notre session.

Telles sont quelques-uns des aspects que nous jugeons opportun d'évoquer pour s'efforcer une dernière fois de progresser quelque peu dans nos travaux.

Cependant, il reste que le monde ne peut plus tolérer la situation actuelle en ce qui concerne la poursuite de la course aux armements, et l'impossibilité de l'arrêter et de réaliser le désarmement. Les puissances nucléaires, et en particulier les deux superpuissances, sont essentiellement responsables de cette situation. Pendant la prochaine session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale devrait examiner les graves conséquences qu'entraîne la persistance de cet état de choses.

Il est évident que tous les peuples du monde, que ce soit au Nord ou au Sud, à l'Est ou à l'Ouest, sont déterminés à refuser de vivre avec le spectre d'une guerre nucléaire. Ils sont résolus à maîtriser la course aux armements et à en inverser le cours. La deuxième session extraordinaire a le devoir de s'occuper de ce fait.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur El Reedy de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Royaume-Uni, Son Excellence l'Ambassadeur Summerhayes.

M. SUMMERHAYES (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de vous complimenter pour votre accession à la présidence pour ce mois, et d'exprimer nos remerciements à M. Mario Alessi, qui vous a précédé au mois de mars. Mon intervention de ce matin sera brève. Elle porte sur un sujet de grave préoccupation, non seulement pour mon pays, mais également pour l'ensemble de la communauté internationale, un sujet qui a une incidence directe sur le climat dans lequel nous menons nos travaux.

Je tiens à attirer l'attention du Comité sur la grave situation qui est résultée de l'invasion et de l'occupation des îles Falkland par l'Argentine. Ce recours flagrant et illégal à la force et le fait que l'Argentine ne se soit pas retirée, au mépris d'une résolution impérative du Conseil de sécurité, vont à l'encontre de tous les principes régissant nos travaux au sein de notre Comité et constitue une grave atteinte à la cause de la limitation des armements et du désarmement. Nous demandons au Gouvernement argentin de retirer ses forces immédiatement, conformément à ce texte impératif qu'est la résolution 502 du Conseil de sécurité.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Summerhayes de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. Je donne maintenant la parole au Ministre Tian Jin, de Chine.

M. TIAN JIN (Chine) (traduit du chinois) : Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet du rapport spécial. La délégation chinoise remercie le secrétariat des efforts qu'il a déployés dans la rédaction des grandes lignes d'un rapport spécial à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Les travaux du Comité du désarmement, cet organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement, intéressent la communauté internationale. Le rapport spécial du Comité du désarmement sera l'un des principaux documents de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, et un important document de référence pour la rédaction d'autres documents au cours de la session. Nous estimons donc qu'il ne

(M. Tian Jin, Chine)

devrait pas seulement refléter la situation au cours de la présente session, mais rendre fidèlement compte des activités menées par le Comité du désarmement depuis sa création et indiquer de façon concise les domaines dans lesquels des progrès ont été réalisés et ceux où il n'y en a pas eu, en donnant les raisons de l'absence de progrès, afin que tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies soient pleinement informés du travail effectué par le Comité du désarmement.

Ces considérations nous amènent à penser que le rapport spécial devrait, pour l'essentiel, refléter brièvement les vues et les différentes opinions des diverses parties sur les principaux points, ainsi que les vues sur la situation actuelle et le désarmement. En ce qui concerne le travail d'organisation et les autres travaux courants, les descriptions devraient être aussi brèves que possible. Quant aux listes de documents, elles pourraient être annexées au rapport. Le rapport serait ainsi net et concis, et tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pourraient aisément en prendre connaissance et l'examiner.

M. NOIRFALISSE (Belgique) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je laisserai, si vous le voulez bien, le soin à l'Ambassadeur Onkelinx de vous féliciter pour votre accession à la présidence de notre Comité, ainsi que pour remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Alessi.

En tant que représentant du pays exerçant actuellement la Présidence du Conseil des Ministres des Communautés européennes, je voudrais informer le Comité du désarmement de la position adoptée le 2 avril 1982 par les Ministres des affaires étrangères des Dix dans l'affaire des îles Falkland, qui vient d'être évoquée par l'Ambassadeur du Royaume-Uni.

Le texte de la déclaration des Dix se lit comme suit, en anglais :

"The Foreign Ministers of the Ten condemn the armed intervention in the Falkland Islands by the Government of Argentina, in defiance of the statement issued on 1st April by the President of the Security Council of the United Nations, which remains seized of the question.

They urgently appeal to the Government of Argentina to withdraw its forces immediately and to adhere to the appeal of the UN Security Council to refrain from the use of force and to continue the search for a diplomatic solution." */

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie M. Noirfalisse de sa déclaration et de ses aimables paroles à mon adresse. Au début de la séance, j'ai lu les noms des orateurs inscrits pour aujourd'hui.

*/ Traduction non officielle du texte anglais :

"Les Ministres des affaires étrangères des Dix condamnent l'intervention militaire du Gouvernement argentin dans les îles Falkland, au mépris de la déclaration publiée le 1er avril par le Président du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, qui demeure saisi de la question.

Ils lancent un appel pressant au Gouvernement argentin pour qu'il retire immédiatement ses forces et se conforme à l'appel du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, qui lui a demandé de s'abstenir de l'usage de la force et de continuer à rechercher une solution diplomatique".

(Le Président)

Depuis, d'autres délégations ont demandé leur inscription, soit au secrétariat, soit à la présidence. J'ai enregistré leurs noms pour aujourd'hui. Toutefois, il serait peut-être bon que désormais les délégations qui souhaitent prendre la parole et dont le nom ne figure pas parmi ceux annoncés au début par le Président lèvent la main lorsque je demande s'il y a encore d'autres orateurs. Je crois que telle a été en général la pratique au Comité dans le passé et que cela pourrait aider à éviter toute confusion et tout malentendu. Je donne la parole à Son Excellence l'Ambassadeur van Dongen, des Pays-Bas.

M. van DONGEN (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : J'aimerais me référer à la question soulevée par mon distingué collègue du Royaume-Uni. La position des Pays-Bas sur cette question est claire et sans ambiguïté. Le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas est l'un des signataires de la déclaration commune que vient de lire le représentant de la Belgique, pays qui occupe la présidence des Communautés européennes. Cette déclaration ne laisse aucun doute quant à notre plein accord avec la résolution 502 du Conseil de sécurité. Il n'y a aucun doute que la paix, le droit international et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, selon lesquels nous nous sommes engagés à vivre, ont été violés. Les Pays-Bas maintiennent systématiquement et invariablement que le recours à la force dans les relations internationales doit être condamné, quel que soit l'endroit ou l'instant où il se produit. Vous ne serez donc pas surpris, Monsieur le Président, qu'en ma qualité de représentant du pays qui a l'honneur d'avoir été choisi comme siège de la Cour internationale de Justice, je ne puisse que réitérer notre conviction profonde que la primauté du droit doit être défendue. Nous appuyons donc sans hésitation la position formulée dans la déclaration de l'Ambassadeur Summerhayes.

Le Président (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur van Dongen de sa déclaration. Le représentant de l'Argentine a demandé la parole dans l'exercice de son droit de réponse. Entre-temps ont également demandé à prendre la parole les délégations de la France, de l'Italie, du Pérou, du Venezuela, du Brésil et des Etats-Unis d'Amérique. Je voudrais donc demander respectueusement à l'Ambassadeur Carasales quand il souhaite prendre la parole pour exercer son droit de réponse. Je donne la parole à l'Ambassadeur Carasales.

M. CARASALES (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, depuis que le Comité existe, la délégation argentine n'a jamais soulevé ici de questions ne relevant pas des compétences spécifiques du Comité. En l'occurrence, ce n'est certes pas la délégation argentine qui a provoqué le débat actuel. D'autres délégations, comme en d'autres occasions, ont jugé opportun d'aborder ici des questions qui ne relèvent pas de notre mandat. La délégation argentine, tout en regrettant cet état de choses, ne refusera certainement pas de discuter de cette question, si l'on veut qu'une telle discussion ait lieu ici.

Comme l'histoire change ! Le représentant d'un pays qui s'est imposé par la force sur quatre continents, qui, dans son appétit insatiable de nouvelles colonies, a subjugué des peuples et des territoires, vient aujourd'hui se plaindre parce qu'un pays qui, cinq fois au cours de son histoire, a subi l'attaque injustifiée de cette grande puissance ose récupérer une de ces colonies pour la réintégrer dans le patrimoine national dont elle faisait partie et dont elle avait été arrachée par la force en 1833.

La situation actuelle dans l'Atlantique Sud n'a pas été provoquée par la République argentine. Des civils munis de papiers en règle, qui travaillaient pacifiquement en Georgie du Sud, au sud du Royaume-Uni, dans le cadre d'une opération

(M. Carasalés, Argentine)

commerciale entreprise plus d'une année auparavant, ont fait l'objet d'un ultimatum les obligeant à quitter immédiatement le pays. On a envoyé dans la région un navire de guerre avec des fusiliers-marins à bord pour les expulser de force; des sous-marins nucléaires ont également été envoyés dans la région et, dans ses déclarations devant le Parlement britannique, le gouvernement n'a exclu aucun moyen pour faire respecter la position britannique. L'Argentine devait-elle se soumettre humblement à cette nouvelle démonstration de force ? Cette politique de force à l'égard de mon pays est une tradition constante.

Nous avons été attaqués en 1806, en 1807, en 1833, en 1840 et en 1848. En 1833, les îles Malouines ont été occupées par la force et l'administration et la population argentines ont été expulsées; il y a eu agression en 1833 et cette agression s'est poursuivie jour après jour; l'occupation par la force du territoire des autres n'est pas autre chose. Car ce territoire est territoire argentin et l'a toujours été. Or, nul n'envahit son propre territoire. L'opération de récupération qui a eu lieu aux îles Malouines a elle-même revêtu un caractère très particulier. Aucun acte de force ne s'accomplit sans verser du sang, c'est-à-dire du sang étranger. Or, pas une seule goutte de sang britannique n'a été versée, alors que l'Argentine a compté des morts et des blessés. S'il n'y a pas eu de sang britannique versé, ce n'est pas par hasard; ce n'est pas dû à des circonstances particulières ni à l'invulnérabilité que conférerait aux Britanniques leur nationalité. Mais c'est parce que, sur instructions spéciales, tout devait être fait pour épargner le moindre mal à la population et même aux forces armées occupantes; on peut donc imaginer à quel point les soldats argentins ont dû se retenir lorsqu'ils ont vu tomber leurs camarades. Pourtant, ils ont tenté de ne verser aucune goutte de sang britannique dans cette récupération de notre territoire, et tel a bien été le cas. Le peuple de la République argentine n'a rien contre le Gouvernement et le peuple britanniques. Au contraire, il désire entretenir avec eux les meilleures relations. Mais cela ne sera jamais possible tant qu'une parcelle du territoire argentin restera occupée par ceux qui nous l'ont arrachée par la force. Et je répète une fois encore qu'il s'agit d'un territoire argentin. D'ailleurs, la République argentine n'est pas seule à le dire.

Le Mouvement des pays non alignés, qui a été à l'avant-garde de tous les efforts de décolonisation, s'est lui aussi occupé de cette question. Je pourrais rappeler d'innombrables déclarations de ce Mouvement. Il suffit d'en citer deux ou trois. Dans la déclaration qu'ils ont faite à Lima, les Ministres des affaires étrangères du Mouvement des pays non alignés se sont exprimés en ces termes : "Les pays non alignés, tout en ratifiant la validité du principe de l'autodétermination comme principe général pour d'autres territoires, dans le cas particulier et spécial des îles Malouines donnent leur appui à la juste réclamation de la République argentine et pressent le Royaume-Uni de poursuivre activement les négociations recommandées par les Nations Unies en vue de restituer ce territoire à la souveraineté de l'Argentine et mettre ainsi fin à cette situation illégale" - Je répète : "à cette situation illégale" - " qui persiste dans l'extrême sud du continent américain".

A la conférence qu'ils ont tenue en 1976 à Sri Lanka, les chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés ont déclaré expressément ce qui suit : "En ce qui concerne le cas tout à fait spécial des îles Malouines..., la Conférence a soutenu fermement la juste réclamation de la République argentine et elle a exhorté le Royaume-Uni à poursuivre activement les négociations recommandées par les Nations Unie

(M. Carasales, Argentine)

dans le but de faire passer ce territoire sous la souveraineté argentine et d'en finir ainsi avec cette situation illégale dans l'extrême Sud du continent américain". Viennent ensuite les résolutions du Mouvement, la plus récente ayant été adoptée lors de la présence des Ministres des affaires étrangères des pays non alignés à la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies; la réunion y a réaffirmé fermement son appui au droit de la République argentine d'obtenir la restitution des îles Malouines et d'exercer sa souveraineté territoriale sur elles.

La République argentine a négocié pendant plus de 15 ans sur cette question, et cela sans succès, après plus de 130 années de vaines tentatives de règlement auxquelles le Royaume-Uni n'a jamais répondu. Par ailleurs, la République argentine reste disposée à négocier, comme l'a déclaré, ces derniers jours, son Ministre des relations extérieures : "la République argentine ne menace personne, ne mène d'hostilités contre personne, ne souhaite de confrontation armée contre personne et accepte de négocier sur le plan diplomatique toutes les questions en litige avec le Royaume-Uni, à l'exception de celle de la souveraineté, qui, elle, n'est pas négociable".

Telle est et demeure la position de mon pays. Or, dans ce contexte, nous voyons planer des menaces de conflit très graves. Aujourd'hui, comme il y a 150 ans, la flotte de Sa Majesté met cap au sud et se prépare, une fois de plus, à attaquer la République argentine à 10 000 kilomètres de ses bases, à imposer une nouvelle fois le joug colonial à une partie du territoire argentin et à tenter de retenir par la force l'un des vestiges de son empire. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'elle essaie de le faire au cours de ces dernières décennies. En bref, elle se propose de renouveler l'"exploit" de 1833. Je puis vous assurer, Monsieur le Président, que cette fois sa tâche ne sera pas si facile.

M. de BEAUSSE (France) : M. de la Gorce souhaitera sans doute vous féliciter lui-même de votre accession à la présidence et remercier aussi le distingué représentant de l'Italie pour la façon dont il a exercé cette présidence dans le courant du mois de mars.

La France a, dès l'origine, condamné l'agression militaire de l'Argentine contre l'archipel des îles Falkland. Elle l'a fait au Conseil de sécurité, elle l'a fait aussi en participant à la rédaction de la déclaration dont le distingué représentant de la Belgique vient de donner lecture au Comité. La France considère que cette attaque armée constitue une violation caractérisée des dispositions de l'Article 2, paragraphe 4, de la Charte des Nations Unies, qui interdit de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales. Une telle violation ne peut que porter atteinte au climat de confiance entre Etats dont le maintien est nécessaire au bon déroulement des travaux de notre Comité. C'est pourquoi ma délégation s'associe à l'appel lancé par la délégation du Royaume-Uni à l'adresse du Gouvernement argentin pour lui demander d'appliquer intégralement la résolution adoptée sur cette affaire par le Conseil de sécurité. Je vous remercie.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie M. de Beausse de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. Je donne la parole à l'Ambassadeur Alessi, d'Italie.

M. ALESSI (Italie) : Je tiens tout d'abord à vous renouveler les félicitations et les vœux les plus sincères de ma délégation que j'ai déjà eu le plaisir de vous adresser en vous transmettant le flambeau de la présidence. Ayant écouté la déclaration prononcée par le distingué représentant du Royaume-Uni et les déclarations faites par les orateurs qui ont pris la parole successivement, je désire rappeler que mon Gouvernement, ayant exprimé sa "déploration" pour l'intervention des forces armées de

(M. Alessi, Italie)

l'Argentine dans les îles Falkland et renouvelé l'appel à la négociation du Conseil de sécurité des Nations Unies, se reconnaît pleinement dans la position des dix pays membres de la Communauté économique européenne qui vient d'être énoncée par le distingué représentant de la Belgique. L'attitude de mon Gouvernement reflète une évaluation de la situation qui, tout en tenant compte des rapports traditionnels d'amitié qui lient les peuples italien et argentin, ne peut pas faire abstraction des principes de la légalité internationale ni des préoccupations que les conséquences d'une détérioration profonde dans les relations entre la Grande-Bretagne et l'Argentine peuvent avoir pour la paix et la stabilité dans le monde et par conséquent pour la cause du désarmement. Je vous remercie.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Italie, l'Ambassadeur Alessi, des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence.

M. BENAVIDES de la SOTTA (Pérou) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, je suis heureux, en tant que chef de la délégation du Pérou, de vous exprimer la satisfaction de ma délégation de vous voir diriger les travaux de notre Comité.

Permettez-moi maintenant de faire une brève déclaration sur une question qui a surgi de façon imprévue à la dernière heure de cette séance.

Ma délégation, Monsieur le Président, a toujours défendu le principe que notre Comité ne devrait, en aucun cas que ce soit, être utilisé pour soulever des questions d'intérêt politique qui n'ont rien à voir avec ses fonctions et qui contribuent plutôt à nuire à son efficacité comme forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement.

C'est également par principe que ma délégation s'est opposée à ce que les travaux du Comité soient artificiellement influencés par des affaires extérieures, qui peuvent être légitimes dans d'autres enceintes mais qui peuvent, dans celle-ci, provoquer - comme nous venons de le voir - des polémiques inutiles qui ne peuvent qu'être sources de consternation pour les délégations qui, comme la mienne, conservent des relations normales et d'amitié avec les parties directement impliquées dans cette affaire dont la prompte solution, par des moyens pacifiques, justifient les efforts les plus intenses et désintéressés de toute la communauté internationale. Nous sommes opposés à tout règlement des différends internationaux par la force ou la menace.

Mon Gouvernement, Monsieur le Président, a fait il y a plusieurs jours une déclaration officielle à ce sujet, et nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire ni judicieux de la réaffirmer devant ce Comité. C'est pourquoi nous regrettons que d'autres délégations aient jugé opportun de le faire en ce qui les concerne.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je voudrais remercier M. Benavides de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

M. AGUILAR PARDO (Venezuela) (traduit de l'espagnol) : Tout d'abord, Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter, au nom de ma délégation, de votre accession à la présidence du Comité du désarmement. Notre délégation s'est toujours montrée opposée à ce que l'on invoque devant ce forum ou tout autre organe, des questions qui ne sont pas de leur compétence. Toutefois, les déclarations faites ici obligent notre délégation à lire le texte de la déclaration de la Chancellerie vénézuélienne prononcée le 2 avril de cette année :

"La Chancellerie vénézuélienne suit avec le plus grand intérêt le déroulement de la situation dans les îles Malvinas et reste en communication permanente avec les missions diplomatiques vénézuéliennes qui peuvent lui communiquer des informations très exactes.

(M. Aguilar Pardo, Venezuela)

La position vénézuélienne en ce qui concerne l'instauration de la paix et la lutte contre les vestiges du colonialisme est connue de tous. Il convient de faire observer que les situations d'injustice historique héritées de générations antérieures doivent faire l'objet d'efforts sérieux en vue de leur règlement pacifique, étant donné que l'intransigeance ou l'indifférence peuvent conduire à une exaspération des esprits et à des situations que nul ne souhaite.

Il ne s'agit pas actuellement d'adopter des positions définitives ni d'émettre des jugements de valeur tant que l'on n'a pas une connaissance plus grande et précise de tous les faits. Le Venezuela, conformément à sa tradition, déplore bien entendu tout fait susceptible de conduire à une effusion de sang et espère que le problème pourra être définitivement résolu de façon pacifique et équitable. Il forme en même temps des vœux pour que la sérénité et l'esprit d'entente prédominent afin d'éviter que la situation ne s'aggrave."

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je voudrais remercier le représentant du Venezuela pour sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence.

M. de SOUZA e SILVA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, certaines des déclarations que nous avons entendues ce matin incitent ma délégation à faire la déclaration suivante :

L'historique de la position brésilienne en ce qui concerne la question des îles Malvinas remonte à 1833, époque à laquelle le Gouvernement brésilien avait répondu affirmativement à l'appel lancé par le Gouvernement argentin concernant l'action britannique dans l'archipel. Dans sa réponse au Ministère des relations extérieures argentin, le Ministre brésilien des relations extérieures avait indiqué qu'il donnerait des instructions au représentant du Brésil à Londres pour qu'il prête assistance au Ministre des relations extérieures d'Argentine dans ses efforts auprès du Gouvernement britannique et exerce ses bons offices dans toute la mesure du possible.

Mardi dernier, 6 avril, à Brasília, le Ministre des relations extérieures du Brésil a convoqué les Ambassadeurs de la République argentine et du Royaume-Uni et leur a remis à chacun une note diplomatique identique dans laquelle le Brésil, inspiré par l'amitié solide qui l'unit aux deux nations, lance un appel passionné aux deux gouvernements pour qu'ils mettent tout en oeuvre pour parvenir à un règlement pacifique du différend et exprime l'espoir du Gouvernement brésilien que les deux pays trouveront une solution à la question qui les divise, conformément aux meilleurs intérêts de leurs peuples et de la paix.

M. BUSBY (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, après avoir entendu les déclarations d'autres orateurs sur cette question particulière, j'aimerais faire moi-même une brève déclaration. Le Gouvernement des Etats-Unis a toujours fermement déploré le recours à la force pour régler des différends internationaux. C'est là une position ferme et constante de mon gouvernement et elle s'applique certainement dans la situation présente. Les Etats-Unis ont voté pour et appuient fermement la résolution adoptée samedi dernier par le Conseil de sécurité aux termes de laquelle le Conseil exige un arrêt immédiat des hostilités, exige le retrait immédiat des forces argentines des îles Falkland et demande instamment aux Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de régler leur différend par la recherche d'une solution diplomatique. Monsieur le Président, comme on le sait, les Etats-Unis ont offert leurs bons offices aux deux parties pour essayer de parvenir à un règlement pacifique du différend. Certaines délégations savent peut-être que le Secrétaire d'Etat Haig, à l'invitation des deux gouvernements, séjourne à Londres et à Buenos-Aires.

(M. Busby, Etats-Unis d'Amérique)

Les Etats-Unis ont déclaré devant diverses instances, y compris ce Comité, leur ferme conviction que des négociations sur la limitation des armements et le désarmement ne sauraient progresser dans un climat de tension internationale. Nous avons également déclaré, à maintes reprises, notre sentiment que l'Article 24 de la Charte des Nations Unies impose à tous les Etats l'obligation de créer la confiance internationale nécessaire pour atteindre les objectifs que nous recherchons tous. La situation malheureuse qui existe aujourd'hui en ce qui concerne les îles Falkland souligne ce fait. Nous espérons qu'une solution pacifique pourra être trouvée et je puis promettre le plein appui de mon gouvernement à cette fin.

M. WEGENER (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Président, de bien vouloir m'autoriser à réserver pour une autre occasion mes observations concernant votre accession à la présidence.

Les vues exprimées par la délégation argentine font qu'il est doublement important pour ma délégation de parler à l'appui de la déclaration faite auparavant par le distingué délégué du Royaume-Uni. En tant que l'un de ses coauteurs, mon pays s'identifie aussi pleinement à la déclaration des Ministres des affaires étrangères des dix pays de la Communauté européenne dont le distingué représentant de la Belgique vient de donner lecture. La décision du 7 avril du Cabinet du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, présidé par le Chancelier Schmidt, a de nouveau condamné l'invasion des îles Falkland par l'Argentine et l'a qualifiée de violation flagrante de l'obligation de l'Argentine, au regard du droit international, de régler pacifiquement les différends internationaux et de renoncer à l'emploi de la force dans les relations entre Etats. Le Cabinet a confirmé que la République fédérale d'Allemagne, avec ses partenaires européens, continuera d'accorder un ferme appui au Royaume-Uni - un ami et un allié - dans ses efforts de parvenir à un règlement pacifique du conflit. En outre, le Cabinet a décidé de suspendre toutes les livraisons d'armes à un pays qui continue de commettre un acte d'agression et de violation du droit international et refuse d'obtempérer à une résolution impérative du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation espère avec ferveur que les efforts en faveur de négociations conduiront à un règlement pacifique et mettront fin à cette violation du droit international que nous déplorons.

M. DON NANJIRA (Kenya) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, avant toute chose, ma délégation tient à vous souhaiter la bienvenue à la présidence du Comité pour le mois d'avril. J'exprime également notre admiration et notre gratitude à l'Ambassadeur Alessi de l'Italie, pour la maîtrise avec laquelle il a dirigé le Comité le mois dernier.

La discussion qui se tient actuellement à propos des îles Falkland est imprévue, et ne j'ai reçu pour le moment aucune instruction à ce sujet. Cependant, en qualité de représentant d'un pays dont le Président assure actuellement la présidence de l'Organisation de l'unité africaine, je souhaite réaffirmer la position bien connue et cohérente de mon gouvernement, et même de tous les pays d'Afrique, au sujet de la paix et de la sécurité internationales et du règlement international des différends, à savoir que le recours à la force doit être évité dans le règlement des différends entre tous les Etats. Nous demandons donc instamment aux deux parties au différend actuel de le régler par des moyens pacifiques. Nous espérons qu'il sera fait appel à ces moyens et que les deux gouvernements parviendront rapidement à une solution mutuellement acceptable.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie M. Don Nanjira de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. SOLA VILA (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, vous avez dit qu'après la clôture de la liste des orateurs quelques délégations étaient venues s'inscrire; cette situation découle tout naturellement de l'introduction au Comité, à la surprise de nombre de délégations, d'une question sans rapport avec notre mandat.

Notre délégation s'est toujours opposée à ce que le Comité s'occupe de questions étrangères à son mandat en vue de distraire notre attention de nos travaux et de lier une situation internationale particulière aux travaux sur le désarmement.

A propos de la situation créée dans les îles Malouines, le Mouvement des pays non alignés a toujours exprimé son appui à l'Argentine dans son droit d'exercer sa souveraineté sur cette partie de son territoire. Notre attention est appelée sur cette question au moment même où la situation internationale est tendue, non seulement dans l'Atlantique Sud, par suite de l'action de l'Argentine ou de celle de la Grande-Bretagne, mais aussi, ce dont on ne tient pas compte - et nous pourrions nous-mêmes aborder ces points lors de la prochaine session - des agressions auxquelles se livre le régime d'Afrique du Sud contre la population de l'Angola, de la situation créée par l'annexion des hauteurs du Golan par Israël, de la situation que connaissent en ce moment les Palestiniens à Gaza et en Cisjordanie, de la situation aux Antilles, au sujet de laquelle on a récemment fait jouer le droit de veto au Conseil de sécurité pour empêcher un appel à la paix et des négociations, et voici que l'on aborde des thèmes qui sont étrangers aux travaux du Comité. Notre délégation se déclare opposée à de telles prises de position et se réserve le droit, si une telle situation devait se poursuivre, d'aborder des questions étrangères aux travaux du Comité qui mettent aussi en danger la paix et la sécurité du monde.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi de remettre l'expression de notre satisfaction de vous voir occuper la Présidence à un moment où nous traiterons l'une des questions qui sont inscrites à l'ordre du jour du Comité.

La position de ma délégation au sujet des attributions du Comité est bien connue. Nous l'avons exposée en 1980 et en 1981 et, ce n'est pas parce qu'il s'agit maintenant d'une situation qui nous afflige, et qui concerne géographiquement l'hémisphère occidental, que nous allons la modifier.

Pour ceux que cela intéresse, la position du Gouvernement mexicain concernant les îles Malouines, a été exposée avant-hier de façon assez détaillée par le Secrétariat aux relations extérieures, dans un communiqué de presse; elle est donc publique et bien connue. Permettez-moi seulement de dire ici, pour ne pas modifier notre position de principe, que nous avons insisté, dans cette déclaration, sur la conviction du Gouvernement mexicain que tous les Etats doivent tout faire pour régler leurs différends par les moyens pacifiques que met à leur disposition la Charte des Nations Unies, et qu'ils doivent le faire avec l'intention de parvenir à une solution dans un délai raisonnable.

M. SADLEIR (Australie) (traduit de l'anglais) : Merci, Monsieur le Président. Mon intervention concerne la discussion actuelle au sujet des îles Falkland et en particulier la déclaration faite par le distingué représentant de l'Argentine. Après l'avoir écouté avec beaucoup d'attention, je crois devoir formuler certaines observations, très brièvement car il n'y a que très peu de choses à dire.

(M. Sadleir, Australie)

Rien dans cette déclaration ne justifie ni ne pourrait éventuellement justifier l'agression flagrante et non provoquée déclenchée il y a quelques jours en l'absence de toute provocation par l'Etat qu'il représente. Dans la mesure où il a voulu rechercher une justification, il semble que nous devrions tous nous comporter non pas selon les principes des années 1980, sur lesquels nous fondons notre travail du Comité, mais selon ceux d'une époque révolue et plus sombre, celle des dix-huitième et dix-neuvième siècles. L'Australie condamne de la façon la plus catégorique l'invasion et l'occupation des îles Falkland, sans aucune considération de principe de l'auto-détermination et des souhaits d'une population isolée et peu nombreuse dépourvue des moyens de se défendre. C'est un acte commis au mépris des paragraphes 3 et 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, qui condamnent le recours à la coercition et à la force en tant que moyen de régler des différends internationaux. C'est un acte qui défie les fondements de résolutions impératives du Conseil de sécurité. C'est un acte de cynisme à l'égard des principes et de la raison d'être même du Comité.

Plusieurs orateurs ont dit qu'il fallait éviter de soulever des questions étrangères au travail du Comité et à son mandat. Mais comment devrions-nous définir les questions qui sont directement liées au travail de ce Comité ? L'an dernier, on a mentionné devant le Comité - et condamné de la façon la plus vigoureuse - l'attaque des installations nucléaires d'un Etat par un autre Etat sans qu'aucun de ces deux Etats soit membre du Comité. La situation devant laquelle nous nous trouvons maintenant, comme dans le cas précédent, menace non seulement la paix et la stabilité internationales, mais aussi le climat dans lequel nous devons négocier la limitation des armements et le désarmement. Puisque les parties au différend concernant les îles Falkland sont toutes deux membres du Comité du désarmement, il me semble que la pertinence de cette question, aussi pénible soit-elle, est évidente. Cette situation, qu'un Etat a créée de son propre chef, par sa propre intervention, est extrêmement dangereuse. Je demande donc instamment au Gouvernement argentin de réfléchir très soigneusement aux conséquences de ses actions et, avant qu'il ne soit trop tard, de retirer immédiatement ses forces armées du territoire qu'il a si improprement occupé.

M. VENKATESWARAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Je tiens à réaffirmer l'appui de l'Inde à la position constante du Mouvement des pays non alignés, selon laquelle la souveraineté argentine devrait être rétablie dans les îles Malvinas, également connues sous le nom d'îles Falkland. Ma délégation exprime l'espoir sincère que même au stade actuel, il sera possible d'éviter un nouveau conflit et le choc des armes. Nous espérons que les meilleurs conseils seront entendus et qu'une solution diplomatique pacifique pourra être trouvée à ce problème.

M. CARASALES (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, je serai très bref, car je n'ai pas le désir de prolonger des débats qui sont étrangers aux travaux du Comité. J'aimerais seulement dire deux choses : d'une part, on a invoqué à maintes reprises les principes de la Charte des Nations Unies, auxquels ma délégation est attachée et qu'elle apprécie, mais je ne peux m'empêcher de m'étonner que ces principes soient invoqués pour perpétuer une situation coloniale qui heurte les sentiments les plus intimes du peuple argentin depuis plus de 150 ans. Et telle pourrait bien être la conséquence de l'invocation de ces principes, dont l'unique objet est de tirer d'affaire ou de défendre le Royaume-Uni dans la situation où il se trouve actuellement, dans l'un des derniers réduits coloniaux du monde. D'autre part, on a invoqué aussi l'argument de la libre détermination. J'ai déjà donné lecture de ce que pense de l'invocation de ce principe le Mouvement des pays non alignés, qui est certainement le défenseur le plus convaincu de ce principe au sein de la communauté internationale. Accorder ce droit à des colons amenés par la puissance occupante

(M. Carasales, Argentine)

et qui ont remplacé la population d'origine serait une formule qui aurait des répercussions extraordinaires dans les circonstances actuelles que nous connaissons tous.

Par la bouche de son Ministre des relations extérieures, la République argentine, comme je l'ai rappelé il y a un instant, s'est montrée tout à fait disposée à négocier, et mon pays est décidé, et l'a toujours été, à trouver une solution pacifique à cette question, solution dont la seule conséquence ne peut être le rétablissement de la souveraineté de mon pays sur cette portion de son territoire. Telle a été l'attitude de mon pays depuis 150 ans. On ne saurait nous accuser d'avoir manqué de patience. Les pays alliés de l'OTAN qui aujourd'hui préconisent la voie de la négociation sont les mêmes que ceux qui, lorsqu'en 1965 l'Organisation des Nations Unies eut adopté sa première résolution qui demandait instamment aux parties de négocier leur différend, se sont opposés avec le plus de fermeté à ce qu'ait lieu la moindre négociation. Si à cette époque, ces pays s'étaient unis à la volonté exprimée par la grande majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies pour demander instamment aux parties de négocier ce différend, en tenant compte des intérêts et non des désirs des habitants des îles, le Royaume-Uni aurait peut-être adopté une attitude différente au cours des négociations que nous menons depuis 15 ans sans obtenir le moindre progrès en ce qui concerne la question de fond. Voilà tout ce que j'avais à dire, Monsieur le Président.

M. SKINNER (Canada) (traduit de l'anglais) : Je regrette de prendre la parole à cette heure tardive mais je me sens obligé d'ajouter le nom du Canada à ceux des pays qui, dans les termes les plus vigoureux, ont condamné, l'inconcevable acte d'agression commis par l'Argentine dans l'Atlantique Sud. A notre connaissance, le Mouvement non aligné n'a jamais, dans aucune partie du monde, adopté de résolution appuyant un tel acte d'agression. Cela dit, nous considérons cet acte comme une violation de la Charte des Nations Unies et un défi à l'égard de la résolution pertinente du Conseil de sécurité. De même qu'un certain nombre d'autres pays, nous avons rappelé notre Ambassadeur. Toutefois, je tiens aussi à dire notre espoir qu'il subsiste une possibilité de règlement pacifique de ce différend - j'ai écrit différend sur mon texte, mais j'aurais sans doute dû utiliser un autre mot.

M. SUTRESNA (Indonésie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous prie aussi de m'excuser de prendre la parole à cette heure tardive. J'estime toutefois qu'il est de mon devoir de vous faire part de la tristesse de ma délégation devant ce qui se passe au Comité ce matin. Franchement, ma délégation a été surprise par l'introduction de la question dont le Comité s'occupe actuellement. La position de l'Indonésie sur la décolonisation est bien connue et je ne crois pas devoir l'exposer de nouveau ici, dans ce forum. Permettez-moi pourtant de transmettre l'appel de l'Indonésie aux deux parties au différend, avec lesquelles l'Indonésie a eu et continue d'avoir d'excellentes relations, afin qu'elles s'efforcent de s'abstenir de toute action susceptible d'aggraver encore les relations qui existent entre elles. Avec cet appel la délégation indonésienne veut exprimer l'espoir que ces pays feront tout pour parvenir à une solution pacifique du problème.

M. MAHALLATI (Iran) (traduit de l'anglais) : Pardonnez-moi, Monsieur le Président, de prendre le temps du Comité à cette heure tardive, mais je voudrais aussi vous féliciter de votre accession à la présidence. Vous avez déjà fait preuve de votre compétence et de votre habileté en dirigeant nos travaux dans cette assemblée. Je voudrais aussi adresser mes félicitations et l'expression de ma reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Alessi, pour le travail fructueux effectué en mars.

(M. Mahallati, Iran)

Si ce Comité est le forum approprié pour examiner la question de l'emploi de la force par un pays contre un autre, j'estime que celle de l'invasion brutale de mon pays par le régime iraquien, qui a entraîné l'occupation de territoires de la République islamique d'Iran et causé d'énormes pertes économiques et humaines de part et d'autre, doit être examinée en priorité par le Comité. Pour ce qui est de la question des îles Falkland, je tiens à réitérer la position dont ma délégation ne s'est jamais départie, à savoir que nous condamnons tout acte de colonisation.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Mahallati de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard. D'autres délégations désirent-elles prendre la parole ? Il semble que non, et je vous remercie de vos déclarations. J'ai compté 29 orateurs ce matin, ce qui constitue un record pour le Comité.

Pour les représentants qui n'étaient pas là au début de cette séance, je rappelle qu'il n'y aura pas de séance plénière le mardi 13 avril. Par contre, il y aura une réunion officieuse du Comité à 10 heures, pour examiner le point 7 de l'ordre du jour, ainsi que le Document de travail No 52 sur les nouveaux types d'armes de destruction massive et les nouveaux systèmes de telles armes. Cette réunion sera suivie d'une réunion du groupe de rédaction - un groupe de composition non limitée - qui s'occupera du projet de rapport spécial à la deuxième session extraordinaire.

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement aura lieu le jeudi 15 avril, à 10 heures. Sur la demande du Président du Groupe de travail spécial des garanties de sécurité négatives, j'annonce que ce Groupe tiendra une réunion officieuse cet après-midi à 15 heures, dans la Salle de conférence V.

M. AHMAD (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais simplement préciser que la réunion du Groupe de travail spécial sera officielle et non officieuse.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je rectifie donc : la réunion qui se tiendra cet après-midi à 15 heures dans la Salle de conférence V sera une réunion officielle du Groupe de travail spécial des garanties de sécurité négatives, avec interprétation et tous les services.

La séance est levée à 13 h 15.